

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT:

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME: Tél. 57971 Télex: 610181 FAO I. Câbles Foodagri

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

ALINORM 85/36 A

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Seizième session

Genève, 1er - 12 juillet 1985

F

RAPPORT DE LA QUATRIEME SESSION DU COMITE DE COORDINATION
DU CODEX POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

La Havane (Cuba), 17-22 avril 1985

Introduction

1. Le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) a tenu sa quatrième session à La Havane, Cuba, du 17 au 22 avril 1985, à l'aimable invitation du Gouvernement cubain.
2. Etaient présents à la réunion les participants des 13 pays ci-après: Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela. Le Canada et l'Espagne avaient envoyé des observateurs, de même que les organisations internationales suivantes: Groupe des pays exportateurs de sucre d'Amérique latine et des Caraïbes (GLACSEC), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation internationale de l'union des consommateurs (OIUC), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Commission panaméricaine des normes (COPANT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme alimentaire mondial (PAM). Une liste complète des participants, y compris les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, figure à l'Annexe I.
3. Le Ministre Ramón Darías Rodés, Président du Comité de normalisation de la République de Cuba et Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement cubain.
4. Le Coordonnateur s'est référé aux activités menées par le Secrétariat cubain pour appliquer les décisions et recommandations de la troisième session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du premier séminaire. Au cours de son premier mandat, le Coordonnateur s'est rendu dans 15 pays de la région et dans diverses organisations internationales pour mieux faire connaître les objectifs de la Commission du Codex Alimentarius et harmoniser les travaux de normalisation des aliments dans la région.

Le Coordonnateur a remercié l'OPS d'avoir organisé et parrainé les premier et second séminaires qui se sont tenus conjointement avec les troisième et quatrième sessions du Comité.

Les activités du Comité régional de coordination encourageront l'intégration et l'unité économique des pays de la région qui ont à faire face actuellement à des problèmes communs dus à une grave crise économique. Le texte complet du discours du Coordonnateur figure à l'Annexe II.

Le Comité a observé une minute de silence à la mémoire du Professeur A. Bhumiratana, qui fut Coordonnateur du Codex pour la région de l'Asie jusqu'à sa mort, survenue en décembre 1984.

5. M. J.R. Yarza, Représentant de la FAO à Cuba, a pris la parole au nom du Directeur général de la FAO pour remercier chaleureusement le Gouvernement cubain d'avoir accueilli aussi généreusement la quatrième session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à La Havane, qu'il avait accueilli la troisième session de ce Comité en 1984. Après avoir rappelé que 1985 était l'année du quarantième anniversaire de la fondation de la FAO, M. Yarza a fait un bref résumé des activités de cette organisation, qui comprennent le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires et la Commission du Codex Alimentarius. Bien que les principaux efforts de la FAO aient été consacrés à assurer une alimentation suffisante à la population mondiale, cette organisation est également préoccupée par la qualité de ces aliments. La Commission du Codex Alimentarius a travaillé en vue d'atteindre cet objectif en mettant au point des normes internationales pour les principaux produits alimentaires qui confèrent une protection et des avantages à tous les consommateurs.

6. M. Mario Fernandes de l'OPS, prenant la parole au nom du Directeur de l'OPS, M. C. Guerra de Macedo, a souligné l'importance que l'Organisation panaméricaine de la santé attachait aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires. Cette importance a été accentuée par le fait que l'OPS avait une fois de plus accueilli un séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé qui a précédé l'actuelle session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Un accent spécial a été mis sur les questions touchant au contrôle des aliments et à la sécurité alimentaire, en particulier sur les problèmes administratifs, les difficultés qui découlent du processus d'urbanisation et les populations marginales. Le séminaire a remporté un vif succès en soulignant les avantages des programmes de protection des denrées alimentaires. M. Fernandes a exprimé l'espoir que les délibérations du séminaire faciliteraient les discussions au Comité et a réitéré l'appui de l'OPS aux activités du dit Comité.

Adoption de l'ordre du jour

7. Le Comité était saisi du document CX/LA 85/1 - Ordre du jour provisoire de la session - qui, de l'avis du Comité, reflétait parfaitement ses travaux. Le Comité a constaté qu'aucun document de travail n'avait pas été préparé pour le point 9 (ii) - résidus de pesticides dans les boissons alcoolisées autres que le vin et la bière - et a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour. On a également pris note qu'au titre du point 9 (iv) le document supplémentaire ci-après serait présenté par Cuba: Code d'usages pour l'aquaculture. Le Comité a également été informé qu'un certain nombre d'additifs avaient été préparés à plusieurs documents de travail traitant de questions telles que des propositions pour les activités visant à accroître la participation aux travaux de la Commission (CX/LA 85/4 Add. 1) et un programme national de surveillance des contaminants en Argentine (CX/LA 85/5 Add. 1).

Le Comité est convenu d'examiner, au titre du point 16 - Autres questions - un document sur la protection des denrées alimentaires (Argentine) et un autre sur l'utilisation de la langue espagnole pendant les réunions des comités du Codex.

La délégation du Mexique a indiqué qu'elle attachait une grande importance aux avis de ce Comité sur la nécessité de normes pour les fruits et légumes tropicaux, au titre du point 9 (i).

L'ordre du jour provisoire modifié a été adopté avec certains changements dans l'ordre des points.

Election du Vice-Président

8. Le Comité a élu à l'unanimité Mme Norah M. de Carranza (Argentine) aux fonctions de Vice-Président pour la durée de la session.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS DECOULANT DES RAPPORTS DU COMITE EXECUTIF ET D'AUTRES COMITES DU CODEX

9. Le Comité était saisi du document CX/LA 85/2, Partie A, qui se référait aux questions précitées.

Comité exécutif, trente et unième session (ALINORM 85/3) - Rapport sur le recours éventuel à un emblème Codex ou à des déclarations pour indiquer sur l'étiquette qu'un produit est conforme aux normes du Codex

10. Le Comité a noté qu'à sa trente et unième session, le Comité exécutif avait étudié un document préparé par un consultant sur l'utilisation d'un emblème du Codex ou d'un système de certification, question que le Comité avait déjà examinée à des sessions précédentes. Il a été informé que le Comité exécutif avait confirmé fondamentalement le point de vue de la Commission, exprimé au cours de réunions antérieures selon lequel elle n'était pas en faveur de l'introduction d'une mesure de ce genre.

11. Pour ce qui est de la certification en tant que telle, on a noté que le Code de déontologie du Codex recommandait aux gouvernements de tous les pays d'établir des systèmes d'inspection et de certification. On a également constaté que plusieurs autres institutions et organisations internationales, y compris le GATT, la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et l'ISO avaient exprimé leur intérêt pour cette question. Il a été suggéré dans le document que le Codex lui-même devrait examiner la possibilité de prendre certaines initiatives en ce qui concerne la certification, ce qui n'incluerait pas nécessairement la création d'emblèmes ou de marques de conformité. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex d'adresser aux gouvernements une lettre-circulaire afin de leur demander (a) s'ils jugeaient nécessaire d'introduire un système de certification; (b) si ce système devait être international ou national; et (c) sur quels points devraient éventuellement porter les certificats.

12. Le Comité a pris note du fait que la lettre-circulaire mentionnée ci-dessus avait été distribuée et que les questions seraient examinées plus tard par le Comité exécutif et la Commission. Le Comité a décidé de poursuivre la discussion au point 7 (iii).

Rapport sur la situation financière du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires 1982/83 et 1983/84

13. Le Comité a été informé que le Vice-Président de la Commission, M. E.R. Méndez (Mexique) avait souligné la nécessité de trouver des fonds pour permettre d'accroître la participation des représentants des pays en développement aux réunions du Codex. Le Vice-Président a fait observer que les séminaires que l'OPS avait pu organiser à l'occasion des deux sessions de ce Comité avaient été extrêmement utiles, car cela avait permis de fournir aux participants des documents d'information générale et d'accroître la participation. M. Méndez a demandé instamment que des solutions analogues soient envisagées pour d'autres comités. Cette proposition a été fermement appuyée par le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes et par d'autres membres du Comité exécutif.

14. Le Comité exécutif a pris note du fait qu'en vertu de l'Article X.4, le coût de la participation devait être supporté par les pays membres. Le fonctionnaire du budget de l'OMS a cependant indiqué qu'en cas de circonstances exceptionnelles, une aide limitée serait accordée sur une base ad hoc. Le Secrétariat a été prié de rechercher d'autres moyens de financement.

15. Le Secrétariat a informé le Comité qu'une demande de projet CTPD était en préparation auquel participeraient des donateurs bilatéraux. Le Comité a exprimé son désir d'être tenu au courant de l'évolution de la situation.

16. Le Comité a également été informé que le représentant de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes avait exprimé sa préoccupation en ce qui concerne l'absence de services d'interprétation et de traduction en espagnol dans des comités importants, tels

que le CCFA. Le Secrétariat a informé le Comité que des contacts avaient été établis avec les pays hôtes des comités du Codex et que les autorités des Pays-Bas, siège du CCFA, étaient prêtes à fournir des services d'interprétation en espagnol. Le Comité a noté que cette question devrait être examinée plus en détail au titre du point 16.

Amendement proposé au Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires pour tenir compte du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

17. Le Comité a noté que le Comité exécutif avait été informé de l'avis du Comité de coordination sur cette question (voir par. 181 d'ALINORM 85/36); il a admis qu'il n'était pas nécessaire d'en débattre plus amplement pour le moment. Le Comité a en outre constaté que la seizième session de la Commission et le Comité exécutif qui la précède examineraient la question, compte tenu d'une lettre-circulaire qui a été adressée à tous les pays membres du Codex.

Rapport des réunions des comités de coordination pour 1983/84

18. Le Comité exécutif a pris note avec satisfaction des rapports des Comités de coordination régionaux qui se sont réunis jusqu'en juillet 1984; il a exprimé sa reconnaissance pour les efforts déployés par ces comités pour mener à bien les travaux de la Commission.

Fruits et légumes frais tropicaux

19. Le Comité exécutif a été informé que les comités de coordination avaient examiné avec attention s'il était nécessaire de créer des normes du Codex pour les produits mentionnés ci-dessus. Le Comité a noté que deux comités s'étaient déclarés en faveur de telles normes (l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes) et que deux comités avaient estimé qu'elles n'étaient pas nécessaires (l'Asie et l'Europe). Le Comité a rappelé les observations du Mexique (voir par. 7) et noté que le Comité exécutif était convenu d'examiner cette question à sa prochaine session.

Examen de la présence éventuelle d'un excès de détails dans certaines normes Codex et de la possibilité de rendre facultatives certaines parties de ces normes

20. Le Comité est convenu de renvoyer l'examen de cette question au point 12 de son ordre du jour (voir par. 199 et 205).

Orientation future du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

21. Le Comité a été informé que le Président du Comité exécutif avait fait observer que la Commission du Codex Alimentarius devrait tenir compte de ce qui suit pour l'orientation de ses travaux futures:

- (i) La publication en cours du Codex Alimentarius exige des efforts intensifiés en vue de l'acceptation, de l'application ou de l'utilisation des normes et autres recommandations Codex par les gouvernements et par l'industrie alimentaire.
- (ii) Le programme d'action à court, moyen et plus long terme proposé par le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans un document de base présenté au Comité exécutif.
- (iii) Un certain nombre de Comités du Codex s'occupant de produits ont été ajournés sine die et d'autres approchent de la fin de leur programme de travail. Les Comités de coordination régionaux ont modifié graduellement l'orientation de leurs programmes pour assurer un meilleur service aux pays en développement en matière de sécurité alimentaire, ce qui comprend la législation relative aux produits alimentaires et le contrôle des denrées alimentaires.
- (iv) Les propositions concernant de nouvelles activités ou des activités supplémentaires du Codex doivent tenir compte des graves contraintes budgétaires auxquelles ont à faire face les organes dont relève le Codex.

Le Comité exécutif a également noté que le Secrétariat préparerait un document dans lequel serait évalué le volume de travail actuel de même que le volume de travail envisagé pour tous les comités du Codex.

Le Comité exécutif est convenu de porter ces points à l'attention de la Commission du Codex Alimentarius et d'inscrire un point à l'ordre du jour de la seizième session portant sur l'examen de l'orientation future des activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. Il a aussi été décidé d'adresser une lettre-circulaire aux gouvernements leur demandant de faire connaître leur avis à ce sujet, en vue de disposer d'une base plus large de discussions à la session de la Commission.

22. Le Comité a noté que toutes nouvelles propositions ou suggestions de modifications devraient être examinées soigneusement compte tenu des difficultés budgétaires existantes, puisque le Programme du Codex fonctionnait dans des conditions de croissance budgétaire zéro. Toutefois, les pays de la région ont été priés d'exprimer leurs points de vue par écrit ou oralement en vue de leur examen à la seizième session de la Commission. Le Comité a noté que certains aspects de cette question seraient également examinés au titre des points 7 et 11.

Modification du nom du Comité de coordination pour l'Amérique latine

23. Le Comité a noté que le Comité exécutif, agissant au nom de la Commission, avait décidé de modifier comme suit le nom du Comité: "Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes" et de modifier en conséquence le titre du Coordonnateur de la région.

Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) (seizième session, ALINORM 85/18)

24. Le Comité a noté que la délégation de Cuba avait proposé au CCFFP la possibilité d'examiner un Code d'usages pour l'aquaculture et une norme pour les mollusques et fruits de mer. Le CCFFP a accepté en principe cette proposition et suggéré que les documents de base nécessaires soient envoyés à la Commission.

25. Le Comité a noté qu'un document sur l'aquaculture avait été préparé par la délégation de Cuba pour être étudié au titre du point 9; il est convenu que cette question serait examinée en temps voulu. (Voir par. 167-172)

Comité du Codex sur les résidus de pesticides (seizième session, ALINORM 85/24A)

26. Le Comité a noté que les activités liées aux pesticides et à leurs résidus dans les produits alimentaires seraient examinées au titre du point 10; il a décidé de renvoyer à ce moment l'examen de ce point. (Voir par. 173-189)

Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL) (Quatrième session, ALINORM 85/29)

27. Le Comité a observé que le CCCPL avait pris note de l'avis de ce Comité en ce qui concerne la nécessité d'une norme pour le riz usiné. Il a également pris note du fait que le CCCPL avait proposé à la Commission, pour éviter le chevauchement des travaux, d'attendre la mise au point des spécifications de l'ISO pour le riz qui couvriraient également le riz usiné. Le texte mis au point par l'ISO devrait alors être adressé aux gouvernements et aux Comités de coordination pour observations en vue de permettre au CCCPL de décider si une norme Codex pour le riz usiné était nécessaire. Le Comité a noté que cela avait été accepté par la quinzième session de la Commission.

28. En ce qui concerne le sorgho et la farine de sorgho, le Comité a été informé que le CCCPL avait pris note des observations faites par le Mexique et l'Argentine à la troisième session de ce Comité, à savoir que ces normes devraient être de portée mondiale. La délégation du Brésil a appuyé cet avis. Le Comité a également été informé que le Comité

de coordination pour l'Afrique était convenu de renvoyer à la seizième session de la Commission la question de savoir si ces normes devaient être de portée mondiale et qu'il était prêt à interrompre ses travaux relatifs à l'élaboration de normes régionales.

29. Les délégués du Mexique et de l'Argentine ont réaffirmé les points de vue déjà exprimés à la troisième session de ce Comité. La délégation de l'Argentine a été d'avis que des études devraient être conduites pour déterminer si une norme était nécessaire et dans l'affirmative il conviendra de décider si elle devrait être de portée mondiale.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) (vingtième session, ALINORM 85/13A)

30. Le Comité a été informé que le CCFH avait entrepris l'élaboration d'un code d'usages en matière d'hygiène pour les épices. Un document de base détaillé et un avant-projet de code ont été préparés par un consultant, afin d'être examinés par la vingt et unième session du CCFH. Le Code couvrirait la production, l'élaboration et les critères microbiologiques des épices et des herbes aromatiques et comprendrait des directives concernant des traitements spécifiques.

Comité du Codex sur les produits carnés traités à base de viande et de chair de volaille (CCPMPP) (treizième session, ALINORM 85/16)

Proposition de projet de directives pour l'utilisation de matières végétales protéiques dans les produits carnés traités à base de viande et de chair de volaille

31. Les directives mentionnées ci-dessus sont en préparation parallèlement à l'élaboration de Directives générales sur l'utilisation de matières végétales protéiques dans les aliments par le Comité du Codex sur les protéines végétales (CCVP). Le Comité a pris note des difficultés que posent au Comité du Codex sur les protéines végétales et au Comité du Codex sur les produits carnés traités à base de viande et de chair de volaille l'utilisation de matières protéiques végétales dans les produits alimentaires visés par les normes Codex et, en particulier, l'étiquetage de ces aliments dans le cas de substitution partielle des sources protéiques.

32. Le Comité exécutif a été prié de faire savoir si à son avis, le nom établi pour un aliment dans une norme du Codex pourrait être utilisé comme partie du nom d'un aliment dans lequel le contenu en protéines a été remplacé par des protéines végétales. Le Comité exécutif a réaffirmé le point de vue exprimé par le Comité sur les principes généraux à sa sixième session (voir le par. 63 de ALINORM 79/33) selon lequel, au titre des conditions établies, cette pratique peut être autorisée.

33. Par la suite, cette question a été examinée par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) à sa dix-huitième session, lorsque les dispositions du Code concernant l'échantillonnage ont été examinées en vue de leur confirmation à l'étape 5. Les points de vue ont été partagés et le Comité du Codex sur l'étiquetage des produits alimentaires a recommandé de transmettre la question à la Commission.

34. Le CCPMPP a également été d'avis que, pour avoir une meilleure idée du problème, on devrait essayer d'obtenir l'avis des pays et des Comités de coordination. Les membres de la région ont été instamment priés d'exprimer leurs opinions lorsque la question fera l'objet d'un examen, lors de la seizième session de la Commission.

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (quatorzième session, ALINORM 85/23)

Caractère obligatoire ou consultatif des méthodes d'analyses du Codex

35. Le Comité a noté que seules les méthodes critères (Type I) et les méthodes de référence (Type II) faisaient l'objet d'une acceptation.

Statut de l'échantillonnage

36. Le Comité a été informé que le statut de l'échantillonnage dans les normes du Codex avait besoin d'être éclairci; étant donné la complexité de la question, le CCMAS n'a pas été en mesure de conseiller la Commission sur la question du status des méthodes d'échantillonnage citées dans les normes du Codex. La Commission souhaitait être tenue informée des progrès ultérieurs.

Comité du Codex sur les aliments diététiques ou de régime (CCFSDU) (quatorzième session, ALINORM 85/26)

Directives concernant les aliments d'appoint pour les nourrissons du deuxième âge et les enfants en bas âge

37. Le Comité a reconnu que la solution du problème de l'élaboration de directives vraiment utiles pour les aliments d'appoint résidait dans leur définition précise de telle sorte qu'elles soient tout à fait distinctes des produits couverts par les normes Codex pour les aliments destinés aux nourrissons et enfants en bas âge.

38. Le Comité a rappelé qu'il avait l'intention de fournir aux pays des indications sur des aliments préparés principalement à partir de matières premières locales, qui, au cours de la période de sevrage, pourraient contenir les éléments nutritifs qui font défaut dans les aliments de base locaux.

39. Le Secrétariat a transmis la demande du CCFSDU pour que les Comités de coordination expriment leurs points de vue au sujet de ces produits et présentent des observations au sujet des matières premières et des deux autres définitions proposées dans le document CX/LA 85/2.

40. Le Comité a reconnu l'importance d'une telle demande et a suggéré que chaque pays de la région adresse les renseignements demandés au CCFSDU.

Point 5 de l'ordre du jour

EXAMEN DES ACCEPTATIONS DES NORMES CODEX INTERNATIONALES RECOMMANDEES ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

41. Le Comité était saisi du document de travail CX/LA 85/2, Partie B - Examen des acceptations des normes Codex par les pays de la région de l'Amérique latine. Il a rappelé que la Commission et le Comité exécutif avaient souligné la nécessité de recevoir un plus grand nombre d'acceptations de normes Codex, notamment de la part des pays qui ont participé activement à l'élaboration de ces normes. La Commission a recommandé que les acceptations soient passées périodiquement en revue, au cours des sessions du Comité de coordination régional.

42. Le Secrétariat a informé le Comité que, selon les instructions de la Commission, les normes Codex adoptées étaient actuellement publiées dans le Codex Alimentarius, en différents volumes, par groupes de produits. Les Volumes II à XVI ont déjà été publiés et distribués aux gouvernements; le Volume I, qui est le volume introductif contenant les questions d'ordre général, et le Volume XVII sont en préparation.

43. Le Comité a également noté que les publications sur les acceptations avaient été mises à jour. La troisième révision de la première partie des tableaux récapitulatifs des acceptations (Normes mondiales et régionales) couvrait les notifications des gouvernements jusqu'à décembre 1984; la deuxième révision de la Partie II consacrée aux limites maximales Codex pour les résidus de pesticides contenait des notifications jusqu'à septembre 1983.

44. Le Comité a également été informé que les Codes d'usages étaient aussi publiés dans des Volumes du Codex Alimentarius, toutefois, ces Codes ne font pas l'objet d'une acceptation officielle par les gouvernements.

45. Le Secrétariat a donné un aperçu des notifications d'acceptation parvenues des pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il a également fait rapport sur les mesures encourageantes prises par des groupes économiques tels que la Communauté économique européenne et le Conseil d'aide économique mutuelle concernant l'harmonisation des normes alimentaires de ces groupes avec les normes correspondantes du Codex. Le Secrétariat a également indiqué qu'il y avait un nombre croissant d'acceptations "cachées", c'est-à-dire d'arrangements commerciaux conclus conformément aux dispositions des normes Codex.

46. La délégation de l'Argentine a dit qu'à l'heure actuelle plus de 100 normes avaient fait l'objet d'une acceptation. La plupart des dérogations notifiées concernent l'utilisation d'additifs alimentaires. La délégation a indiqué que l'on considérait difficile d'autoriser la libre circulation des produits répondant aux normes Codex lorsque celles-ci sont profondément différentes des normes nationales correspondantes.

47. La délégation de Cuba a informé le Comité que les normes Codex étaient largement utilisées à Cuba et que plusieurs normes avaient été officiellement adoptées avec des dérogations spécifiées. Cuba était d'avis qu'une plus large acceptation par d'autres pays de normes visant des denrées commerciales importantes aurait un effet bénéfique sur les produits exportés par d'autres pays de la région. La délégation de Cuba a confirmé une acceptation assortie de dérogations spécifiées de la Norme Codex pour les langoustes surgelées. Elle a aussi informé le Comité qu'elle était en train d'examiner d'autres normes et espérait faire rapport à la seizième session de la Commission sur les décisions prises en ce qui concerne les jus de fruits, les produits carnés traités à base de viande et de chair de volaille de même que les poissons et les produits de la pêche. Pour ce qui est des limites maximales Codex pour les résidus de pesticides, Cuba a aussi indiqué son acceptation à titre d'objectif des six premières séries des limites Codex pour les résidus de pesticides.

48. Dix Codes d'usages d'une importance particulière pour l'économie cubaine ont été approuvés au niveau national et sont considérés comme étant d'une extrême utilité.

49. La délégation du Mexique a informé le Comité que le Comité national du Codex était en train d'étudier les Normes, mais compte tenu des ressources limitées et de l'arrivée tardive des documents, il lui a été difficile de donner une réponse à la question des acceptations. La délégation du Mexique a également indiqué que les limites maximales pour les résidus de certains pesticides et produits d'importance pour le Mexique n'avaient pas encore été examinées par le CCPR; elle a donc suggéré que ces questions soient inscrites au programme de travail. Les données mexicaines seront reproduites et adressées aux pays de la région.

50. La délégation du Brésil a informé le Comité que son gouvernement avait suivi de près les travaux de la Commission et avait l'intention d'informer la seizième session de sa position en ce qui concerne les LMR.

51. La délégation du Venezuela a déclaré au Comité que les Normes Codex étaient en général utilisées pour élaborer des normes nationales. Dans certains cas, les normes Codex avaient été adoptées telles quelles. Un Comité national a été constitué pour conduire une enquête sur les résidus de pesticides.

52. Le Coordonnateur a instamment prié les pays de la région d'intensifier leurs efforts en vue d'accepter les normes et les LMR Codex et d'utiliser plus largement les documents fournis par la Commission. Il a également souligné que le Secrétariat avait un rôle à jouer dans la distribution efficace de ces documents.

53. L'Observateur de l'IOCU s'est référé au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel qui avait pour but d'améliorer les pratiques commerciales inappropriées de ces produits; il a souligné que tous les pays devraient utiliser les dispositions du Code pour s'assurer que la santé des nourrissons était bien protégée. Il a été

d'avis que les aliments d'appoint pour lesquels des directives ont été élaborées par le CCFSDU devraient être soigneusement examinés compte tenu du champ d'application du Code international.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA FAO ET DE L'OMS/OPS AYANT TRAIT AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

54. Le Comité était saisi des documents de travail CX/LA 85/3 et CX/LA 85/3 Add. 1 qui donnaient des renseignements sur les activités liées aux travaux de la Commission. Le Secrétariat a présenté la liste des activités de ces Organisations.

Activités conjointes FAO/OMS

Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires

55. Le Comité a indiqué que ces deux groupes d'experts s'étaient réunis tous les ans depuis plus de 20 ans et donnaient des conseils au Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et au Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) respectivement.

56. On a souligné que grâce aux résultats des travaux de ces deux comités il est possible d'affirmer que toutes les normes et limites maximales pour les résidus du Codex peuvent être considérées comme étant sûres.

57. Les plus récentes sessions de la Réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides se sont tenues en décembre 1983 et en septembre/octobre 1984. La réunion de 1984 a évalué ou réévalué 53 pesticides et a encore établi des DJA et des LMR pour plusieurs d'entre eux. Des réunions de la JMPR se tiendront vraisemblablement en 1985 et 1986.

58. La vingt-huitième session du Comité d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires (JECFA) s'est tenue en avril 1984 et le rapport a été publié dans la série de rapports techniques OMS (TRS No 710). Les spécifications concernant l'identité et la pureté des additifs alimentaires évalués par le JECFA ont été publiées par la FAO dans la Série Alimentation et nutrition No 31 (Partie 1 - Colorants alimentaires, Partie 2 - Autres additifs alimentaires). La prochaine réunion du JECFA se tiendra à Genève en avril 1985.

Programme mixte FAO/OMS de surveillance de la contamination alimentaire

59. Le Programme mixte FAO/OMS sur la surveillance de la contamination alimentaire a débuté en 1976 pour donner suite à une recommandation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue en 1972. Lors de la création du Programme on a identifié les laboratoires nationaux chargés des activités de surveillance qui ont par la suite été désignés comme Centres FAO/OMS chargés des travaux interlaboratoires. Les données concernant les concentrations de certains contaminants (les pesticides organochlorés et organophosphorés, les BPC, le plomb, le cadmium et les aflatoxines) dans divers aliments, de même que l'ensemble du régime alimentaire ont été rassemblées dans les 22 centres FAO/OMS chargés des travaux interlaboratoires participant au programme. Des rapports ont été publiés qui résument les données et les évaluations; des études interlaboratoires ont été effectuées visant à garantir la qualité des analyses; des directives fondamentales sur la surveillance de la contamination alimentaire ont été publiées de même qu'une édition provisoire d'une publication intitulée "Directives pour l'étude de l'ingestion de contaminants chimiques dans le régime alimentaire". Une autre publication sur la garantie de la qualité des analyses a été publiée en 1981 en tant que partie des activités du projet; un deuxième rapport sur les garanties de qualité des analyses a été publié en 1983.

60. Le Comité a été informé que l'un des aspects importants du Programme mixte portait sur les moyens de garantir la qualité des analyses sur lesquelles se fondent les résultats

des échantillonnages effectués par les centres interlaboratoires. Un programme a été conçu pour évaluer la qualité des renseignements fournis au titre du Programme mixte.

61. Le Secrétariat a indiqué au Comité qu'un membre du personnel de la FAO avait accompli une mission d'études à la fin de l'année 1984 pour examiner le potentiel des laboratoires de contrôle des aliments de certains pays d'Amérique latine (Costa Rica, Pérou, Uruguay) de façon à déterminer si ces laboratoires peuvent être invités à participer au Programme mixte. Les résultats de cette mission sont à l'étude et une décision sera prise dans un bref délai. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Brésil, le Guatemala et le Mexique ont des centres qui participent actuellement à ce Programme.

Irradiation des aliments

62. Le Comité a été informé de la création d'un groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments; la première réunion de ce groupe a eu lieu à Vienne, en décembre 1984. Au cours de cette réunion, 80 000 dollars E.-U. ont été versés approximativement au titre de contributions pour entreprendre, en 1985, des activités visant à promouvoir le commerce international des aliments irradiés et son acceptation par le public.

63. On a également donné un bref rapport sur le séminaire international mixte FAO/AIEA sur le processus d'irradiation des aliments, qui s'est tenu à Washington D.C. en mars 1985. On peut se procurer le rapport de cette réunion auprès de l'AIEA à Vienne, Autriche.

64. Le Comité a été informé que le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait terminé, au cours de sa quinzième session, la révision de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires pré-emballées. Cette Norme contenait des dispositions spécifiques relatives à l'étiquetage des aliments irradiés (première génération), de même qu'à l'étiquetage des aliments composés dont un ou plusieurs ingrédients ont été irradiés, ou d'aliments composés d'un seul ingrédient préparés à partir de matières premières irradiées (deuxième génération). Le CCFL n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur la forme de déclaration pour notifier sur l'étiquette que le produit a été irradié. Le Comité a noté que, si elles étaient adoptées par la seizième session de la Commission, ces dispositions d'étiquetage seraient également incluses, par référence, dans la Norme générale pour les aliments irradiés qui a déjà été adoptée et adressée aux gouvernements pour acceptation.

Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

65. Le Secrétariat a informé le Comité qu'une Consultation mixte FAO/OMS d'experts sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, à laquelle on s'est référé au cours de la dernière session du Comité, s'est entre-temps réunie au Siège de la FAO, à Rome, du 29 octobre au 5 novembre 1984. Cette Consultation, dont le rapport sera prochainement publié (Etudes FAO: Alimentation et nutrition No 32), a recommandé la création d'un comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour que le Codex puisse fixer les priorités dans ce domaine, recommander les concentrations maximales de résidus et mettre au point des Codes d'usages. Au cours de sa prochaine session (seizième - juillet 1985, Genève) la Commission espère prendre une décision en ce qui concerne la création d'un nouveau comité du Codex traitant exclusivement des résidus de médicaments vétérinaires.

Principes directeurs sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires

66. Le Comité mixte FAO/OMS d'experts de la sécurité des denrées alimentaires, Genève, 1983 (pour le rapport voir WHO-TRS No 705, 1984) a non seulement signalé les conséquences effroyables que peuvent avoir les aliments contaminés sur la santé et l'économie, mais il a également souligné que les Etats Membres devaient impérativement renforcer leur programme national pour résoudre ce problème. La mise au point de programmes exigeait toutefois une évaluation continue en tant que partie intégrale d'une gestion de programmes visant à garantir que toutes les activités conduisent à une amélioration substantielle. Pour cette

raison, la FAO et l'OMS mettent au point un document sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires qui contiendra, entre autres, une liste d'indicateurs à utiliser pour la surveillance. On espère que le document sera prêt, en tant qu'édition provisoire, à la fin de 1985 et qu'une édition définitive sera publiée d'ici un an ou deux pour permettre l'incorporation des expériences faites au cours du début de son utilisation.

67. La délégation du Brésil a félicité le Secrétariat pour la qualité des rapports et a invité tous les pays à faire plus souvent appel aux activités, renseignements et assistance de la FAO, de l'OMS, de l'OPS et d'autres organismes internationaux.

68. Les délégations de l'Argentine et de Cuba ont appuyé pleinement le point de vue exprimé par la délégation du Brésil et ont pris note des contributions mises à la disposition de tous les pays de la région.

69. La délégation du Mexique s'est félicitée de la qualité de la participation de tous les pays de la région au Programme mixte FAO/OMS sur la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, y compris les activités impliquant le contrôle de la qualité des laboratoires. Le Programme a été élargi de manière à devenir un programme national sur la contamination des denrées alimentaires.

70. L'Observateur du Canada a exprimé l'avis que le volume et la complexité de la documentation Codex posaient certains problèmes en ce qui concerne son utilisation. Il a suggéré, en tant que partie d'un plan d'action visant à améliorer cette situation, que des directives plus explicites soient établies pour les services centraux de liaison avec le Codex pour ce qui est de la distribution des documents y compris, en particulier, un système de diffusion aux collègues et universités où ont lieu des cours sur l'alimentation et la nutrition.

71. La délégation du Pérou a informé le Comité de l'excellente qualité des informations fournies par le JECFA; elle a cependant fait observer qu'il existait des difficultés dues à l'arrivée tardive des rapports et que tous les efforts possibles devraient être faits pour accélérer la publication de ces rapports.

Activités de la FAO

Rapport sur les activités de la FAO liées aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius

72. Le Représentant de la FAO a indiqué au Comité que la FAO s'efforçait de renforcer les systèmes de contrôle des aliments, aux niveaux national et régional, afin de garantir la sécurité et la salubrité des approvisionnements alimentaires et de protéger le consommateur contre les risques alimentaires et les fraudes commerciales. La coopération technique avec les pays en développement dans ce domaine consistait essentiellement en conseils pour la rédaction ou la mise à jour des lois et règlements alimentaires, la réglementation de l'assistance pour l'amélioration des programmes et des services d'analyse et d'inspection des denrées alimentaires, la formation des différents fonctionnaires chargés du contrôle des aliments et l'amélioration du contrôle de la qualité des aliments tout au long de la chaîne de production et de distribution. Une priorité élevée a été accordée à la formation.

73. Des projets sur le contrôle des aliments ont été exécutés au titre d'activités de développement et l'un des objectifs principaux de la FAO a été d'établir une coopération plus étroite avec tous les secteurs intéressés de manière à pouvoir utiliser plus rationnellement les ressources disponibles et à réduire le chevauchement inutile des activités.

74. Le Comité a eu connaissance de divers exemples concernant plusieurs projets qui ont bénéficié de l'aide de la FAO dans le domaine du contrôle des aliments, de la surveillance de la contamination alimentaire, etc. exécutés sur une base globale et régionale. Cette aide a été accordée par les pays suivants: Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Dominique, Paraguay et Uruguay.

75. Le Comité a reçu des informations en ce qui concerne un nouveau programme de formation intitulé "Activités de formation FAO/PNUE/URSS sur la contamination des denrées alimentaires avec une référence spéciale aux mycotoxines" lancé avec l'appui du PNUE. Parmi les activités figuraient deux stages de formation dont le premier s'est tenu en 1984 en Union soviétique, avec la participation de 16 pays en développement. Le début du second programme est prévu pour avril 1985, également en Union soviétique, avec la participation de 16 autres pays, y compris des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

76. Le Comité a été tenu au courant d'un cours de formation organisé par la FAO à l'intention des pays d'Amérique latine sur l'analyse des mycotoxines, qui doit se tenir en juillet 1985 au Guatemala.

77. Le Comité a été prévenu qu'étant donné la préoccupation croissante que posent la prévention et le contrôle des mycotoxines, la plus haute priorité a été donnée aux aflatoxines et que, suite à la Conférence internationale mixte FAO/OMS/PNUE sur les mycotoxines qui s'est tenue à Nairobi en 1976, la FAO et l'OMS ont proposé, à titre expérimental, de tenir une deuxième Conférence internationale sur les mycotoxines en 1987.

78. Le Comité a reçu des informations concernant les études engagées récemment par la FAO pour déterminer les types et les concentrations de contaminants trouvés dans les aliments vendus dans la rue. Ces études comprenaient également des données socio-économiques devant par la suite servir de base d'information qui permette la recommandation d'autres mesures complémentaires. Ces études sont entreprises actuellement en Indonésie, en Colombie et au Guatemala. Suite à la préoccupation exprimée par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, un Séminaire régional mixte FAO/OPS sur les aliments vendus dans la rue en Amérique latine doit se tenir au Pérou en octobre 1985, séminaire au cours duquel les problèmes concernant les aliments vendus dans la rue seront examinés, en vue de parvenir à l'établissement d'un plan d'action visant à améliorer la qualité et l'innocuité de ces aliments.

79. Le Comité a été informé que la FAO, avec l'assistance du PNUE, avait révisé le Manuel sur le contrôle de la qualité des denrées alimentaires - "Inspection des aliments" (Série études FAO: Alimentation et nutrition No 14.5 Prov.), qui a été préparé en 1981 à l'intention des pays en développement. On peut se procurer le Manuel révisé en langue anglaise; les versions espagnole et française seront prêtes vraisemblablement au cours du second semestre de 1985.

80. La FAO, en coopération avec le Gouvernement suédois, est en train de réviser le Manuel sur le contrôle de la qualité des denrées alimentaires No. 14.2 "Analyses chimiques, contaminants, techniques", qui devrait être distribué en anglais, français et espagnol à la fin de 1985.

Substances étalons de référence

81. La FAO continue à fournir aux fins d'analyse certaines substances étalons de référence pour les pesticides organochlorines, les métaux lourds et les aflatoxines, qui sont mises à la disposition des autorités nationales sur demande.

82. Le Représentant de la FAO a rappelé au Comité que pour que la FAO étudie la possibilité d'accorder une aide aux gouvernements, les autorités des pays intéressés doivent adresser des demandes officielles, l'un des critères les plus importants étant les plans prioritaires des gouvernements dans le domaine intéressé.

Rapport sur les activités de l'OMS (mondiales et interrégionales)

83. L'objectif de l'OMS dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires est de coopérer avec les Etats Membres en vue de réduire, entre autres, la mortalité et la morbidité occasionnées par les aliments. Certaines des activités principales les plus récentes sont énumérées ci-dessous:

- (i) Le Campylobacter jejuni vient d'être récemment reconnu comme un agent important d'infection intestinale qui est transmise à l'homme par les aliments, principalement par le lait cru et la volaille insuffisamment cuite ou recontaminée. Trois programmes de l'OMS (contrôle des maladies diarrhéiques, sécurité des aliments, zoonoses) ont par conséquent organisé une consultation pour examiner ce problème relativement nouveau et mettre au point des techniques visant à prévenir les maladies chez l'homme. On peut se procurer le rapport de la consultation auprès du Siège de l'OMS (VPH/CDD/FOS/84.1).
- (ii) Le Comité a été informé que l'OMS avait pris contact avec plusieurs industries alimentaires afin d'examiner les possibilités de coopération, principalement dans le domaine de l'éducation des consommateurs en matière de sécurité des denrées alimentaires. Au cours d'une consultation officielle qui s'est tenue à Genève les 1er et 2 mai 1984, les représentants de l'industrie se sont félicités de cette initiative et ont indiqué qu'ils pourraient aider l'OMS dans ses efforts pour améliorer la sécurité des denrées alimentaires au niveau du consommateur. L'OMS élabore actuellement un programme et budget qui sera examiné par les représentants de l'industrie.
- (iii) Le Comité a également été informé que le Siège de l'OMS, conjointement avec l'OPS, avait entrepris un projet pilote, destiné à analyser les risques et les aspects critiques de la préparation familiale des aliments, en mettant particulièrement l'accent sur la préparation des aliments de sevrage au Pérou. Ce type de travail a été considéré comme étant la phase technique de la mise au point de programmes d'éducation sanitaire appropriés, qui doivent être fondés sur la connaissance des pratiques de traitement des aliments les plus répandues, des croyances existantes et des valeurs culturelles attachées à ces pratiques, de même que des influences sociales et économiques qu'ils exercent.
- (iv) Sous l'égide du bureau régional de l'OMS pour l'Europe, un programme de contrôle des intoxications et infections causées par les aliments a été lancé en 1980 avec pour objectif principal d'apporter un appui aux pays européens pour ce qui est de la prévention et du contrôle des maladies transmises par les aliments. Au titre de ce programme, l'OMS a préparé un manuel sur la surveillance des maladies transmises par les aliments. Bien que ce programme soit essentiellement élaboré en vue des besoins et des conditions des pays européens, il peut être considéré comme un modèle pour plusieurs autres sous-régions du monde où des études épidémiologiques, et en particulier la surveillance des maladies transmises par les aliments, auraient dû être faites depuis longtemps.
- (v) Depuis les premiers jours de l'Organisation, l'OMS a exercé des activités liées à l'innocuité et à l'hygiène des aliments. Depuis, de nombreux documents techniques, rapports de réunion, monographies, etc. ont été publiés. Dans le catalogue des publications officielles de l'OMS, plusieurs de ces publications sur la sécurité des denrées alimentaires sont énumérées, mais pas toutes. Par conséquent, le Secrétariat a préparé une liste de certaines publications de l'OMS et de publications mixtes FAO/OMS sur la sécurité et l'hygiène des aliments qui a été distribuée à tous les membres du Comité.
- (vi) On a rappelé au Comité que plusieurs programmes de l'OMS exerçaient des activités qui intéressaient de près les fonctionnaires nationaux chargés de l'innocuité et du contrôle des aliments et par conséquent les travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Dans ce contexte, on a également fait référence aux documents concernant les critères de l'hygiène du milieu, au Répertoire international de la législation sanitaire et aux travaux complémentaires relatifs au Code international sur les substituts du lait maternel de même qu'à la Résolution WHA 34.23 sur la valeur nutritionnelle et l'innocuité des produits destinés expressément aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

Rapport sur les activités de L'OPS concernant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (activités aux niveaux régional et national)

84. Les principales activités menées au cours de cette période ont été les suivantes:

(i) Coopération avec Le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et Les Caraïbes (CCLAC)

Une coopération s'est instaurée avec le CCLAC pour l'organisation de la troisième session qui s'est tenue à La Havane, Cuba, du 27 mars au 2 avril 1983, de même que pour celle de l'actuelle session (quatrième), qui s'est tenue à La Havane du 17 au 22 avril 1985. L'objectif était d'encourager et de faciliter la participation des délégués d'un plus grand nombre de pays.

Cette coopération a résidé dans l'organisation et la mise au point du premier séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé, en coopération avec le Comité national de normalisation de Cuba qui s'est tenu à La Havane du 24 au 26 mars 1984, immédiatement avant la troisième session du CCLAC. Les représentants des pays suivants participaient à cette réunion: Argentine, Brésil, Colombie, Cuba, République dominicaine, Equateur, Guyane, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Trinité-et-Tobago et Venezuela. Le Canada a participé en qualité d'observateur. Des fonctionnaires du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ont également pris part à cette réunion et à l'organisation du deuxième séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé, qui doit se tenir les 15 et 16 avril 1985, immédiatement avant la quatrième session du CCLAC.

(ii) Coopération à l'établissement de programmes ou d'activités de garantie et de contrôle de la qualité des laboratoires d'analyse des denrées alimentaires

La proposition avait pour but d'accroître la fiabilité des rapports fournis par les services d'analyse. Ces activités de coopération ont été menées principalement par l'intermédiaire du Centre panaméricain de Zoonoses (PAZC) de l'OPS.

(iii) Coopération avec les programmes nationaux

Une collaboration a été établie avec les autorités de la République argentine pour la préparation d'un diagnostic de la situation et du document sur le Programme national de protection des denrées alimentaires (PRONAPAL).

(iv) Coopération visant à encourager la coordination entre pays

Création de la Commission pour l'inspection vétérinaire de la viande dans le Plateau River Basin (CINVECC). En décembre 1984, cette Commission a été créée en présence des Ministres de l'Agriculture et le PAZC a été chargé ex officio de son secrétariat. En juin 1985, la première réunion technique de la Commission se tiendra avec la participation de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay.

(v) Coopération avec la recherche appliquée

Application du concept "Analyse des dangers - contrôle des points critiques" (HACCP). Une des recommandations principales formulées par le Comité d'experts FAO/OMS de la sécurité des denrées alimentaires (TRS 705, 1984) était d'effectuer des recherches, en appliquant la nouvelle approche HACCP aux aliments pour nourrissons, préparés dans les zones rurales. L'OMS a commencé à appliquer cette recommandation grâce à une réunion avec le Centre des maladies transmissibles de Atlanta, Etats-Unis d'Amérique. Avec la coopération du Programme HPV, le PAZC et le représentant de l'OPS à Lima, une équipe de recherche a été créée (M. Frank Bryan, CDC, Mme Silvia C. Michanie d'Argentine, un consultant de l'OPS et des fonctionnaires du Centre de recherche sur le contrôle des denrées alimentaires et la nutrition - CINCA - du Ministère de la santé) pour faire des études sur les

aliments utilisés dans les ménages dans trois régions du Pérou (Lima-Costa, Puno-Sierra, Iquitos-Selva).

(vi) Formation collective et individuelle

L'OPS a collaboré à la formation collective grâce à une série de manifestations telles que le stage de méthodologie de l'enseignement en matière de protection des denrées alimentaires destiné aux promoteurs de l'assainissement et aux inspecteurs de la santé, qui était organisé par la Faculté nationale de santé publique à Medellin, Colombie. Y participaient des représentants de la Colombie, du Mexique et de l'Uruguay.

(vii) Fourniture de matériel imprimé de référence et de produits biologiques de référence en vue de leur utilisation dans les laboratoires d'analyse des aliments

Cette activité de coopération a été menée dans divers pays.

La traduction en espagnol des documents scientifiques d'information sur les pesticides, publiés par l'OMS, et du livre "Approche agromédicale sur le traitement des pesticides - quelques considérations environnementales et de santé" se poursuit, édité par John E. Davies de l'Université de Miami. Ces publications seront bientôt prêtes et distribuées aux pays.

(viii) Participation aux consultations techniques spécialisées

Au cours de cette période, de nombreux pays de la région ont tenu des consultations techniques sur les problèmes pratiques qui se sont présentés, notamment en ce qui concerne les techniques d'analyse, l'interprétation des résultats, les aspects de la législation et la recherche des maladies transmises par les aliments.

(ix) La Conférence interaméricaine sur la protection des aliments

Cette Conférence se tiendra du 5 au 9 août 1985 au Siège de l'OPS à Washington D.C. Elle est organisée par l'Académie nationale des sciences (NAS) des Etats-Unis avec l'appui des gouvernements du Canada, des Etats-Unis (FDA, USDA, EPA, etc.) du Mexique, de la FAO, de l'OPS et de l'OEA. L'OPS coopère à l'organisation de cette Conférence.

85. Au cours des discussions, plusieurs délégations ont exprimé leur reconnaissance à la FAO, à l'OMS et à l'OPS pour les travaux réalisés qui constituent une aide considérable pour les Etats Membres. En résumant ce point de l'ordre du jour, le Président a invité la FAO et l'OMS à poursuivre l'appui inestimable qu'ils apportent aux Etats Membres.

Résultats des premier et second séminaires sur la normalisation des aliments

86. Le Secrétariat du Comité de coordination, en présentant ce point de l'ordre du jour, a fait référence aux résultats du premier séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé qui s'est tenu à La Havane en 1984 et à la mesure dans laquelle les décisions prises à cette occasion ont été appliquées. Le Comité a été informé qu'une édition préliminaire du rapport final du premier séminaire avait été préparée et serait publiée par l'OPS. Bon nombre des recommandations de ce premier séminaire ont été appliquées et d'autres sont sur le point de l'être au cours de la présente réunion, pour autant qu'elles fassent partie des points du Programme.

87. La liste des services centraux de liaison avec le Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été élaborée et distribuée. En ce qui concerne la création d'un secrétariat technique du Comité de coordination, avec l'aide de l'OPS, on a été informé qu'actuellement ce programme était à l'étude en vue de parvenir à une solution définitive.

88. Les recommandations découlant du premier séminaire sur la normalisation des aliments n'ont pas seulement abouti à des observations concernant les problèmes à résoudre dans

les pays de la région, mais sont aussi devenues des directives pour les travaux du Comité de coordination.

89. Le rapport sur les résultats du Deuxième séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé, qui s'est tenu les 15 et 16 avril 1985, avant la réunion du Comité, a été présenté par le rapporteur général du séminaire, M. Sergio Sandoval (Mexique).

90. Le Comité a souhaité que l'on fasse mention de sa reconnaissance et de sa gratitude à l'OPS pour avoir organisé ce Séminaire immédiatement avant la quatrième session, et au Comité national de normalisation de Cuba pour l'avoir accueilli.

91. Le Comité a estimé que le Séminaire avait été extrêmement utile, et a noté que les sujets mentionnés méritaient d'être examinés de manière régulière par les pays.

92. Le Comité a également pris note des recommandations du Séminaire et a fait observer qu'à cette occasion un rapport final serait aussi publié.

93. Le Comité a également demandé que l'on fasse mention de sa reconnaissance au Modérateur général, M. Enio A. Márques-Pereira du Brésil et au rapporteur général, M. Sergio Sandoval du Mexique, pour leurs travaux de même qu'aux rapporteurs des groupes qui ont participé au Séminaire et aux experts qui ont présenté les divers documents.

94. Le Coordonnateur régional a exprimé une fois encore sa reconnaissance pour l'appui offert par l'OPS et réitéré les éloges exprimés par le Comité exécutif de la Commission à sa trente et unième session et par les administrateurs principaux de l'OMS.

95. Le Comité a exprimé le souhait que l'on réunisse un séminaire semblable immédiatement avant la cinquième session du CCLAC, qui traiterait de certains des sujets proposés par les participants au deuxième Séminaire.

Point 7 de l'ordre du jour

PROGRES REALISES PAR LES TRAVAUX ENTREPRIS PAR LE COORDONNATEUR

Activités visant à intensifier la coopération technique dans le domaine de la normalisation des aliments

96. En présentant ce point, le Secrétariat a noté que le Comité était saisi des documents CX/LA 84/4 Partie I et CX/LA 85/4 Partie I, Add. 1, de même que d'un questionnaire portant la cote Document de séance No 1.

97. Le Secrétariat s'est référé au mandat donné par le Coordonnateur au cours de la troisième session du Comité, concernant la nécessité de présenter certaines idées préliminaires relatives aux activités visant à intensifier la coopération technique dans le domaine de la normalisation des aliments, et a examiné un projet de plan d'action qui, de l'avis du Secrétariat, était l'un des moyens d'accroître cette coopération.

98. En fait, le document CX/LA 85/4 Partie I présentait un plan d'action pour la coopération qui contenait des propositions telles que des études pour l'échange de documentation, l'assistance technique, la formation de spécialistes et la création ou l'amélioration d'équipement fondamental pour la mise au point de certaines activités, toutes fondées sur les intérêts manifestés au cours des visites effectuées dans 15 pays de la région à la demande du Coordonnateur.

99. Le représentant de l'OMS a fait une proposition sur l'importance des études épidémiologiques et suggéré l'opportunité de la création de centres de coopération sous-régionaux pour renforcer les programmes de surveillance des maladies transmises par les aliments. Il a signalé que l'on pourrait tirer des avantages des expériences faites en Europe dans ce domaine, qui pourraient également bénéficier de l'appui de l'OPS, dès qu'une demande officielle de coopération aura été présentée.

100. Plusieurs délégations (Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou, Uruguay et Venezuela) ont remercié le Secrétariat pour le document présenté et exprimé leur accord total sur ce document. Ils ont également signalé la nécessité d'avoir une action coordonnée dans la région en ce qui concerne ces questions. Pour leur part, les délégations du Brésil et du Mexique ont exprimé leur appui à la proposition du représentant de l'OMS.

101. La délégation du Mexique a indiqué que des mesures avaient été prises dans ce pays pour mettre en oeuvre les mécanismes de travail décrits dans le document et que, en ce qui concerne la coopération, le Mexique était prêt à offrir aux pays intéressés de la région une documentation sur la surveillance et l'inspection des denrées alimentaires de même que des règles figurant dans diverses législations en matière d'alimentation. Elle a également fait référence à des stages de formation dans des laboratoires organisés sous les auspices de l'OPS et du PNUD, auxquels pourraient participer les délégués des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

102. La délégation du Brésil, se référant au document CX/LA 85/4 Partie I, Add.1, a fait rapport sur l'existence dans son pays d'un Comité national du Codex comprenant divers ministères, et est certaine qu'avec l'appui de CCLAC et de l'OPS, un programme de coopération dynamique pourrait être mis en oeuvre. La délégation a exprimé son appui aux travaux sur la base de contacts bilatéraux.

103. La délégation du Venezuela a déclaré qu'elle était prête à offrir, en tant que coopération, les normes alimentaires élaborées par son pays.

104. La délégation de Costa Rica a demandé que l'on consigne dans le rapport sa position en faveur de la participation active des services centraux de liaison avec le Codex, dans le cadre des divers pays, aux travaux de la Commission et a exprimé l'intérêt de son pays pour l'établissement d'un comité national du Codex dans un proche avenir.

105. La délégation de Colombie a indiqué qu'il existait un comité multisectoriel pour le Codex dans son pays, comité qui avait reçu tous les documents de la Commission et de ses organismes.

106. La délégation du Pérou s'est déclarée en faveur du développement de la coopération entre les pays de la région, en tant que mesure appropriée pour mettre en oeuvre les travaux du Codex. Elle a mis à la disposition des délégués les règlements mis au point au Pérou sur les aspects sanitaires des services alimentaires fournis par les restaurants et les services connexes.

107. La délégation de l'Uruguay a exprimé sa volonté de servir de liaison entre le Service central de liaison avec le Codex de l'Uruguay et le Comité régional de coordination.

108. L'observateur de l'Organisation internationale des unions de consommateurs a indiqué que le but de l'Organisation en mettant des publications à la disposition du CCLAC, était de développer de nouvelles organisations de consommateurs.

109. L'observateur du Canada, pour sa part, a offert au Comité les ressources de son pays, c'est-à-dire des méthodes d'analyse et un manuel sur les procédures d'inspection.

110. L'observateur de l'Espagne a remercié le Coordonnateur, le Secrétariat et le Gouvernement cubain d'avoir invité l'Espagne à participer, en tant qu'observateur, à la quatrième session du CCLAC. Il a offert son expérience pour adapter la législation espagnole aux normes Codex et à la législation de la CEE, dont il deviendra très prochainement membre.

111. Le Coordonnateur régional a estimé que les interventions des diverses délégations prouvaient qu'il existait des possibilités réelles pour trouver les moyens de subvenir aux besoins de la région sur la base de la coopération et a remercié les délégations de leurs offres.

112. Le Secrétariat a rappelé aux pays l'importance de rester en contact avec le Bureau du Coordonnateur régional pour se tenir au courant des activités effectuées dans les pays respectifs.

113. Le Représentant de l'OMS, se référant au document CX/LA 84/4 Add. 1, a constaté qu'en suivant la pratique de présentation des rapports aux réunions du Comité sur les activités menées par la FAO, l'OMS et l'OPS liées à la Commission du Codex, les délégations des divers pays participant aux futures réunions du Comité auraient intérêt à fournir des informations sur les mesures adoptées dans leur pays entre deux réunions en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et d'éliminer les maladies transmises par les aliments. Ces rapports pourraient être établis sur la base du document CX/LA 85/3 et des expériences des réunions sur les systèmes de surveillance des denrées alimentaires convoquées par l'OMS.

114. Les délégations de l'Argentine, du Brésil et de Cuba ont appuyé la proposition et ont estimé qu'il était important d'avoir des directives pour élaborer un tel rapport. La délégation de Cuba a également souligné qu'il était essentiel d'indiquer dans ces rapports non seulement les travaux réalisés, mais aussi les résultats obtenus.

115. La délégation du Mexique, appuyée par la délégation du Venezuela et se référant à la nécessité d'organiser l'infrastructure, a constaté la difficulté qu'il y avait à classer les informations, compte tenu des difficultés rencontrées pour obtenir des statistiques officielles. Pour cette raison, les deux délégations ont demandé l'appui de l'OPS pour organiser de la meilleure façon possible les contrôles sanitaires et présenter les rapports.

116. Le Coordonnateur est convenu qu'il s'agissait d'une tâche difficile, mais qu'avec la coopération de l'OMS, de l'OPS et de la FAO, les travaux pourront être faits ce qui permettra de présenter les rapports aux réunions du CCLAC.

117. En concluant la discussion sur ce point, le Comité est convenu que le Coordonnateur régional demanderait l'appui de l'OPS sur une base stable pour progresser en ce qui concerne le Programme de coopération récemment adopté.

118. Se référant au document CX/LA 85/4 Partie I, Add. 1 et en particulier à la nécessité pour les Etats Membres de participer activement aux sessions de la Commission et des comités subsidiaires, y compris aux sessions des comités régionaux de coordination, le Secrétariat a rappelé au Comité qu'au cours des diverses sessions des comités de coordination de cette région et d'autres régions, on avait fait des recommandations et adopté des résolutions pour mettre en oeuvre certaines activités de sécurité alimentaire et autres activités connexes au niveau du pays. De plus, des demandes avaient été présentées aux organisations internationales en ce qui concerne la nécessité d'accroître la coopération technique.

119. Pendant chaque session des comités régionaux de coordination, la FAO et l'OPS/OMS ont fait rapport sur leurs activités liées aux travaux de la Commission, qui sont très souvent une suite aux recommandations et aux demandes faites aux Organisations au cours des sessions précédentes des comités de coordination. Jusqu'à maintenant, les Etats membres ne disposaient pas encore d'un système plus officiel pour fournir des informations sur les mesures adoptées à leur niveau respectif. Cependant, les délégations ont fait rapport sur l'acceptation des normes Codex et des LMR du Codex par leur gouvernement respectif. Maintenant, on a donc proposé qu'au cours des prochaines réunions de ce Comité de coordination les délégations soient priées de présenter des rapports sur l'état d'avancement des travaux dans leur pays en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de prévenir les maladies transmises par les aliments. Afin de donner des orientations sur le format des rapports qui sont destinés à contrôler les progrès réalisés, il a été suggéré aux délégations d'examiner soigneusement le projet de document sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires (voir par. 66 du présent rapport) dont on pourra disposer d'ici la fin de l'année et qui contiendra une liste des indicateurs applicables au contrôle. Dans ce contexte, le Comité a été informé que l'Assemblée mondiale de la santé avait également

commencé à prendre conscience des progrès réalisés en ce qui concerne l'application de la stratégie: "la santé pour tous d'ici l'an 2000".

120. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, de Cuba, du Mexique et du Venezuela ont répondu à cette proposition et l'ont appuyée. On a argué du fait que la préparation de ces rapports de pays n'était certainement pas une tâche facile, mais si l'on pouvait disposer de directives appropriées (comme celles figurant dans le document sur l'évaluation de la sécurité des denrées alimentaires mentionné ci-dessus), les pays pourraient certainement tirer avantage de cette activité. Le Président, en résumant les discussions, a constaté que le Comité s'était mis d'accord sur la proposition mentionnée ci-dessus et a demandé qu'un point pertinent soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité.

121. Le Président a exprimé l'espoir que tous les pays de la région, avec l'appui de l'OPS, feront leur possible pour agir conformément à cette proposition.

Surveillance des programmes pour la prévention et le contrôle des maladies transmises par les aliments en Amérique latine et aux Caraïbes

122. En ce qui concerne le problème fondamental des maladies transmises par les aliments, notamment les syndromes de malnutrition des maladies diarrhéiques, le Comité d'experts de la sécurité alimentaire, Genève 1983 (pour le rapport voir WHO/TRS No 705, 1984) avait proposé d'appeler l'attention des participants sur la nécessité d'incorporer des études épidémiologiques appropriées dans les activités de contrôle des aliments et d'indiquer la création de services régionaux (ou sous-régionaux) à cette fin. On a donc estimé qu'il était important que les pays de la région étudient la possibilité de créer des centres régionaux ou sous-régionaux en vue de coopérer ensemble à l'établissement ou au renforcement de programmes nationaux de surveillance des maladies transmises par les aliments, qui seraient intégrés aux programmes nationaux déjà existants pour la surveillance de la morbidité et de la mortalité. Les programmes de surveillance pour le contrôle des infections et des intoxications causées par les aliments en Europe (par. 83 (iv) du présent rapport) pourraient servir de modèles. On a proposé qu'aux prochaines réunions du Comité régional de coordination, l'échange de renseignements sur les activités de ce type de centres régionaux ou sous-régionaux constitue un point permanent.

123. Le Comité a été informé que l'OMS/OPS étaient prêtes à coopérer avec les Etats Membres de la région, si nécessaire, pour établir et renforcer des programmes de surveillance des maladies transmises par les aliments. Les délégués de plusieurs pays se sont exprimés en faveur de cette proposition.

Point 7 (ii) de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION EN VUE DE LA MISE AU POINT D'UN SYSTEME HARMONISE DE NORMES ALIMENTAIRES REGIONALES

124. Le Comité a été saisi du document CX/LA 85/4 Partie II. Le Secrétariat a expliqué que ce document avait été préparé pour répondre à une décision de la troisième session du Comité et à une aspiration de longue date de la région. Pour élaborer ce document, le Secrétariat du Coordonnateur a établi des contacts entre autres, avec plusieurs organisations régionales telles que COPANT, CARICOM et l'Accord Hipolito Unanue, et des études comparatives ont été entreprises pour arriver à un système harmonisé de normes alimentaires régionales.

125. Le Secrétariat a demandé que le document soit adapté pour pouvoir répartir les travaux mentionnés ci-dessus entre les organisations régionales et sous-régionales et finaliser l'exécution des activités du plan de travail figurant dans le document, de manière à pouvoir présenter les résultats de l'étude à la prochaine session du Comité.

126. Le Coordonnateur régional a indiqué que cette question avait fait l'objet de discussions avec le Directeur du centre international du commerce (CIT/CNUCED/GATT) pour obtenir

L'appui de cette organisation et de ses systèmes régionaux. Le Coordonnateur a aussi donné des informations sur les mesures prises par le CIT et par Cuba, et le Gouvernement espagnol en vue de l'obtention d'une aide. Le Comité sera informé par la suite des résultats obtenus.

127. Le Représentant de l'OPS a constaté qu'en ce qui concerne les travaux sur l'harmonisation, l'OPS a été active et a rassemblé des informations qu'elle serait heureuse de communiquer au Comité.

128. Les délégations du Mexique et du Brésil ont exprimé leur reconnaissance pour les efforts réalisés en vue de l'application du Programme d'harmonisation des normes.

129. De plus, la délégation du Mexique, en sa qualité d'organisme membre du Comité et de représentant de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), a exprimé l'accord de cette organisation figurant dans les résolutions de la réunion du Conseil de la COPANT qui a eu lieu à Mexico du 26 au 29 mars 1985, à savoir qu'elle est disposée à coopérer pleinement à la réalisation de l'étude comparative des normes COPANT avec les normes mondiales du Codex.

130. Le Comité a souscrit au plan présenté concernant le Plan d'action en vue d'élaborer un système harmonisé et a pris note avec satisfaction de l'offre de la COPANT de participer à ces travaux.

Point 7 (iii) de l'ordre du jour

POSSIBILITE D'ETABLIR UNE BANQUE DE DONNEES OU UN CENTRE D'INFORMATION REGIONAL SUR LES QUESTIONS TOUCHANT A LA NORMALISATION ET A LA CERTIFICATION DES DENREES ALIMENTAIRES

131. L'Organisation panaméricaine de la santé est tout à fait d'accord quant à la nécessité d'établir ce centre d'information et a estimé nécessaire d'examiner les difficultés budgétaires qu'entraînerait la mise en oeuvre de ce projet. Si ce centre est créé, l'OPS pense qu'il devrait être situé à Washington, D.C., au Bureau central de l'OPS, étant entendu qu'il serait indispensable que tous les pays coopèrent à sa création.

132. Les informations qui devraient être couvertes comprendraient un grand nombre de sujets tels que: législation et normalisation; incidence et prévalence des infections causées par les toxines présentes dans les aliments, et maladies transmises par les aliments; services publics responsables de la protection des aliments; publications scientifiques et techniques; personnel professionnel et technique qualifié; réunions techniques, séminaires, etc.

133. On a évoqué la possibilité de préparer un projet global sur ce sujet d'ici la fin de l'année.

134. Les nombreux documents scientifico-techniques établis par les pays de la région ont été soulignés, de même que les offres de tous les participants de mettre ces expériences à la disposition du Comité régional de coordination du Codex.

Point 8 de l'ordre du jour

PROBLEMES QUE POSE LE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES DANS LE CONTEXTE DE L'URBANISATION

135. Le Secrétariat a fait observer que le document de base (CX/LA 85/5) est fondé sur une mission de consultation de la FAO qui s'est rendue dans les grandes villes du Brésil, du Venezuela et de la Jamaïque pour étudier les problèmes actuels liés à la fourniture de denrées alimentaires dans ces villes, de même que les programmes qui ont été établis pour résoudre ces problèmes. Le document du Secrétariat contient des informations de base sur les problèmes généraux liés à l'urbanisation, et des sections sur les programmes et problèmes spécifiques concernant la production de denrées alimentaires, le stockage, le traitement et la commercialisation de gros et de détail. Le document du Secrétariat donne également des informations sur les restaurants, les cafétérias et la vente ambulante des

aliments et fait un résumé des débats concernant différents types de systèmes de contrôle des denrées alimentaires qui sont liés aux problèmes de manutention des aliments dans les zones urbaines. Enfin, le document du Secrétariat fait état des recommandations relatives à l'adoption d'autres mesures telles que des études pour identifier clairement et évaluer les problèmes de manutention des aliments dans les zones urbaines, et les mesures nécessaires pour renforcer les structures techniques et d'information afin de mieux utiliser les ressources disponibles pour le contrôle des aliments.

136. En présentant le document de base, le consultant a fait observer que le comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes constituait une bonne instance pour discuter des problèmes d'urbanisation car il offre à tous les pays de la région l'occasion d'échanger les informations qu'ils possèdent sur les programmes actuels de leur pays respectif. Le Secrétariat a appelé l'attention des participants sur le fait qu'en faisant son étude sur les problèmes d'urbanisation avant la réunion du Comité de coordination du Codex, il savait qu'il n'existait pas de système permettant aux pays de la région de partager les informations qu'ils détenaient sur des programmes efficaces et a exprimé l'espoir que le Comité de coordination pourrait utiliser cette étude comme un des moyens de promouvoir l'échange d'informations.

137. Le consultant a examiné les programmes qui ont été étudiés au Brésil, au Venezuela et à la Jamaïque. On peut citer parmi ces programmes les activités entreprises par l'Etat de Sao Paulo pour distribuer de façon efficace les aliments de base dans l'Etat et pour promouvoir les programmes destinés aux consommateurs et les cultures alimentaires familiales ; les programmes nationaux brésiliens pour contrôler la contamination de la viande et des produits carnés; les programmes vénézuéliens pour contrôler les vendeurs ambulants d'aliments et pour exiger un bon contrôle de la qualité des aliments fabriqués; et les programmes jamaïquains pour contrôler le gaspillage des aliments au cours des repas pris dans les écoles. Le Secrétariat a également examiné les problèmes alimentaires actuels liés aux exportations de la région et fait observer qu'en 1984 l'administration américaine (Food and Drug Administration) a bloqué plus de 1 500 expéditions d'une valeur de 51 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, les motifs invoqués étant la contamination, les problèmes de décomposition et d'étiquetage et fait observer que l'absence de systèmes de contrôle des aliments pour éviter des pertes de cette ampleur était aussi liée à l'incapacité de prévenir bon nombre de problèmes d'origine alimentaire en liaison avec l'urbanisation.

138. En examinant ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations ont exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne les problèmes d'urbanisation liés aux denrées alimentaires, et ont donné des explications sur les programmes actuellement en cours d'exécution dans leur pays respectif pour s'attaquer à ces problèmes. La délégation du Venezuela a donné des explications sur le système de normalisation et de contrôle de la qualité industrielle utilisé dans son pays; le système administratif utilisé pour assurer l'exécution uniforme des politiques nationales aux niveaux locaux; les systèmes d'information hebdomadaires pour rassembler des informations sur les maladies transmises par les aliments et autres maladies connexes; et les programmes pour contrôler les vendeurs ambulants d'aliments. La délégation du Mexique a également exprimé sa préoccupation en ce qui concerne les aliments vendus dans la rue, et a fait mention de ses programmes éducatifs visant à améliorer la manutention des aliments. Le Mexique a également donné des explications sur son système national d'approvisionnements pour assurer de meilleurs services de rassemblement, d'expédition, de stockage et de commercialisation des aliments et a exprimé la nécessité de tenir un plus grand nombre de séminaires et d'ateliers régionaux pour permettre l'échange d'informations sur l'urbanisation. La délégation du Mexique a également mentionné les mesures prises actuellement pour réviser la législation en vue de promouvoir une meilleure coopération inter-institutions ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources.

139. La délégation du Brésil a indiqué que l'importance croissante accordée aux problèmes d'urbanisation par la FAO et l'OMS avait été bien accueillie puisque cela permettait aux organismes nationaux intéressés de mieux planifier la coopération et les travaux dans ce domaine. Le Brésil a également donné des informations sur les programmes actuels de contrôle des problèmes de sécurité alimentaire pour tous les aliments, de la contamination de la viande et des produits carnés par les pesticides, les métaux lourds et autres produits chimiques, de même que sur l'infrastructure des laboratoires et les méthodes d'échantillonnage et d'analyse. La délégation du Brésil a mentionné qu'un groupe sous-régional comprenant l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay se réunirait pour examiner les problèmes d'ordre biologique relatifs aux produits carnés et a demandé au Comité régional de coordination son aide pour distribuer les nombreux documents techniques qui seront utilisés au cours de cette réunion. Il serait utile d'identifier les stratégies pour le contrôle des contaminants, compte tenu du fait qu'en leur absence les laboratoires destinés à identifier les problèmes de contamination ne sont pas particulièrement utiles.

140. L'observateur de l'OICU s'est félicité de l'importance donnée dans le document du Secrétariat à l'éducation du consommateur, et a donné lecture d'un document de l'OICU publié antérieurement sur les problèmes alimentaires liés aux techniques de commercialisation qui pourraient conduire les consommateurs à acheter des aliments malsains du point de vue nutritionnel.

141. La délégation de l'Argentine a fait observer que le contrôle des problèmes alimentaires liés à l'urbanisation exigeait une approche multisectorielle et que l'Argentine accordait toute son attention aux problèmes du contrôle de la contamination des aliments exportés. Des programmes sont actuellement en cours d'exécution en Argentine pour améliorer le contrôle local des problèmes de contamination, y compris un programme national de surveillance de la contamination des aliments appuyé par la FAO. La délégation de l'Argentine a présenté un document (CX/LA 85/5 Add. 1), qui résume les progrès et les plans d'un programme national de surveillance de la contamination des aliments pour renseigner les autres délégations. L'Argentine a également fait observer qu'elle avait créé un marché central à la périphérie de Buenos Aires pour permettre une commercialisation efficace des fruits et légumes et éliminer les intermédiaires et la perte de denrées alimentaires. La délégation a aussi mentionné le plan national alimentaire qui a été créé pour distribuer plus de 4 millions de boîtes d'aliments nutritifs à 700 000 familles nécessiteuses dans les zones urbaines et autres, et a lancé des programmes pour l'éducation du consommateur qui traitent des problèmes alimentaires et nutritionnels.

142. La délégation de Cuba a attiré l'attention des participants sur les résultats des discussions concernant ce problème lors du deuxième séminaire, au cours duquel un accord général a été réalisé en vue d'une approche intégrée de l'analyse du sujet. On a également indiqué que Cuba n'avait pas de problème avec les vendeurs ambulants d'aliments et avait pris d'autres mesures socio-économiques pour résoudre les problèmes liés à l'urbanisation. Compte tenu de la complexité du problème, aggravé par la crise économique internationale actuelle, la délégation cubaine a offert de partager ses connaissances avec d'autres délégations au cours d'activités futures, telles que ateliers, séminaires, etc.

143. En résumant ce point de l'ordre du jour, le Président a fait observer que les problèmes alimentaires liés à l'urbanisation étaient complexes, et qu'il était nécessaire d'avoir une évaluation détaillée des situations avant de pouvoir prendre des mesures appropriées. On a pensé que le Comité de coordination devrait examiner plus en détail les problèmes d'urbanisation.

Point 9 (i) de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA NECESSITE D'ELABORER DES NORMES MONDIALES ET/OU REGIONALES POUR: LES PRODUITS TRAITES ET SEMI-TRAITES A BASE DE MATIERES PREMIERES D'ORIGINE TROPICALE

144. Le Comité a été saisi du document CX/LA 85/6 - Partie I - Examen de la nécessité

d'élaborer des normes mondiales et/ou régionales pour les produits traités et semi-traités à base de matières premières d'origine tropicale.

145. Le Comité a constaté qu'à sa précédente session il avait examiné la nécessité de mettre au point des normes Codex pour les fruits et légumes frais tropicaux, question qui a été examinée en général par le Comité de coordination du Codex, sur recommandation de la Commission à sa 15ème session (ALINORM 83/43 par. 94).

146. Le Comité a également constaté que, de l'avis du Comité de coordination pour l'Afrique, tous les modes de présentation des fruits et légumes tropicaux qui peuvent être exportés doivent être examinés, qu'ils soient transformés, séchés, en conserve, sous forme de sous-produits ou à l'état frais.

147. En ce qui concerne les fruits et légumes frais, le Comité a constaté qu'au cours de la 15ème session de la Commission, les délégations du Brésil, de Cuba, du Mexique et de la Nouvelle-Zélande s'étaient déclarées en faveur de la nécessité de mettre au point des normes internationales pour les fruits et légumes frais tropicaux. Le comité a aussi rappelé que cette question avait été examinée en détail au cours de sa dernière session (par. 136-143 d'ALINORM 85/36). Depuis cette époque, le Comité de coordination pour l'Afrique a examiné la question et a été en faveur de la mise au point de normes pour ces produits. Le Comité a noté que sur les quatre comités régionaux, deux (Europe, Asie) étaient opposés et deux étaient en faveur (Amérique latine et Caraïbes et Afrique) de la mise au point de ces normes.

148. La délégation du Mexique a réitéré l'offre qu'elle avait faite antérieurement, lorsque la question a été examinée par la trente et unième session du Comité exécutif, d'accueillir un nouveau Comité sur les fruits et légumes frais tropicaux, au cas où la Commission déciderait de créer un tel Comité.

149. La délégation du Mexique a été d'avis que la Commission doit savoir que les normes établies pour les fruits et légumes frais sont d'une importance primordiale pour les pays en développement en tant que mesure visant à accroître les exportations de ces produits. La délégation mexicaine a aussi pensé que des données sur les volumes de la production et du commerce (commerce extra-régional) devraient être présentées à la Commission pour justifier ce point de vue. La délégation du Mexique est convenue de préparer un document avec ces données relatives au commerce et a demandé à d'autres pays de la région et au Secrétariat du Codex de fournir des données détaillées.

150. La déclaration de la délégation du Mexique a été appuyée par les délégués de Cuba et du Brésil.

151. Le Comité a accepté l'offre aimable du Mexique de préparer le document de base et a noté que cette question serait examinée à la 16ème session de la Commission.

152. En ce qui concerne les produits traités et semi-traités à partir de matières premières tropicales, le document du Secrétariat a fait observer que cet aspect plus large de la normalisation avait déjà été couvert dans une certaine mesure par les Comités des produits du Codex. De plus, des codes d'usages en matière d'hygiène et des Codes d'usages ont été mis au point et couvrent un certain nombre de produits tropicaux. Dans certains cas, il pourrait être souhaitable de mettre au point des normes pour les produits couverts actuellement par les Codes d'usages. La délégation de l'Argentine a réitéré son appui à l'élaboration de normes mondiales pour les fruits et légumes tropicaux.

Point 9 (iii) de l'ordre du jour

EXAMEN DE LA NECESSITE D'ELABORER DES NORMES MONDIALES ET/OU REGIONALES POUR LE SUCRE BRUT

153. La délégation de Cuba a présenté le document CX 85/6 Partie I - Add. 1 et a rappelé que lors de la troisième session du CCLAC la délégation cubaine avait fait part de son

intention d'offrir à la quatrième session du Comité les éléments nécessaires pour que ce Comité examine l'opportunité d'élaborer une norme régionale pour le sucre brut.

154. A cet égard, la délégation de Cuba a signalé à l'attention du Comité le fait que compte tenu des données concernant la commercialisation interrégionale du sucre raffiné, de même que des différences techniques relatives à la production de sucre dans divers pays, il serait approprié de proposer une étude de cette question par le biais d'un questionnaire adressé à tous les pays de la région avant de formuler une proposition définitive à la Commission.

155. En réponse à une question du Secrétariat, la délégation de Cuba a indiqué que ce produit est commercialisé au niveau mondial, de telle sorte que si le Comité élaborait une norme régionale, elle pourrait devenir plus tard une Norme mondiale du Codex.

156. Le représentant du groupe des pays exportateurs de sucre d'Amérique latine et des Caraïbes (GLACSEC) a exprimé son appui à l'élaboration d'une norme régionale pour le sucre brut, étant donné l'importance du commerce de ce produit au niveau régional, et a exprimé la disposition de son organisation de coopérer à cette fin et de fournir la documentation nécessaire.

157. La délégation du Brésil a donné son appui à la proposition de la délégation de Cuba figurant dans le document de référence.

158. Le Coordonnateur régional a conclu qu'étant donné l'appui exprimé, il semblait approprié de commencer les travaux concernant l'élaboration d'une norme pour ce produit.

EXAMEN DE LA NECESSITE D'ELABORER DES NORMES MONDIALES ET/OU REGIONALES POUR LES AILERONS DE REQUINS

159. Le Secrétariat a présenté les documents CX/LA 85/6 Partie III et CX/LA 85/6 Partie III Add. 1 et a rappelé au Comité que la troisième session du Comité était convenue que Cuba préparerait un document pour examen par le Comité à sa quatrième session.

160. On a constaté que ce document contient les spécifications de qualité des ailerons de requins séchés qui ont été normalisées à Cuba de même que d'autres questions concernant la variété des espèces de requins qui vivent dans les eaux de la région et le fait que la production n'est pas coûteuse. On a également fait observer qu'une évaluation de la qualité des ailerons de requins séchés avait été faite à Cuba et que la qualité était élevée comparée à celle de produits semblables vendus sur le marché mondial.

161. Le document comprenait également des données sur les importations et les exportations d'ailerons de requins figurant dans les statistiques de la FAO.

162. Enfin, le Secrétariat a estimé qu'il était opportun d'élaborer une norme régionale pour les ailerons de requins séchés.

163. La délégation du Mexique a appuyé la proposition présentée et a fait ressortir les avantages économiques que cela entraînerait pour les pays qui commercialisent ce produit dans la région. Elle tient à la disposition du Secrétariat un document qui pourrait être utilisé comme source essentielle pour l'élaboration de cette norme.

164. La délégation du Brésil a estimé qu'il était approprié d'appuyer l'élaboration de cette norme.

165. Le Secrétariat a appelé l'attention des participants sur le fait que ce produit est de plus en plus demandé au niveau international et qu'il paraît souhaitable d'élaborer une norme mondiale du Codex pour les ailerons de requins séchés, mais par ailleurs, le Comité s'est souvenu que le Comité sur les pêches et les produits de la pêche ne pourrait pas entreprendre de nouvelles tâches car, comme cela a été dit au cours de sa dernière réunion, il avait à l'heure actuelle un volume considérable de travail.

L'élaboration ou l'adoption d'une norme correspondante ayant un champ d'application géographique différent."

Au titre de l'article IV.6 du Règlement intérieur de la Commission "La majorité des membres de la Commission constitue le quorum lorsqu'il s'agit de faire des recommandations visant des amendements aux statuts de la Commission ou d'adopter des amendements ou des additifs au présent Règlement intérieur en vertu de l'article XIII.1 ..."

Comme au cours de la quinzième session (juillet 1983) 122 pays étaient membres de la Commission, le quorum nécessaire pour amender le Règlement était de 62 pays. Puisqu'au cours de cette session il n'y avait pas 62 pays représentés, la Commission a décidé de renvoyer l'examen de ce point jusqu'au moment où le quorum serait atteint. La Commission a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa seizième session qui doit se tenir en juillet 1985.

Le but de l'amendement proposé par le Comité exécutif est de laisser à la Commission le soin de décider en fin de compte si une norme régionale doit être ou non élaborée, pour qu'elle puisse contrôler entièrement son propre programme de travail. Un autre point de vue, qui a été appuyé par certains pays, est que si une majorité de pays membres d'une région attache de l'importance à l'élaboration d'une norme pour ladite région, il ne serait pas juste que des pays membres étrangers à la région ne puissent pas le faire. Ce point de vue vient à l'appui de l'article tel qu'il est rédigé à l'heure actuelle.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, pour modifier l'article, il est nécessaire d'avoir une majorité des deux tiers des voix.

212. La délégation de l'Argentine a maintenu sa position, à savoir que la mise au point d'une norme régionale pour certains produits était utile et que la Commission devrait prendre une décision en la matière. Cependant, il est bien connu qu'il est utile pour une région de pouvoir élaborer des normes régionales pour les matières premières qui concernent exclusivement ou presque exclusivement le commerce interrégional. Compte tenu de la décision prise par les membres de la région, la délégation de l'Argentine appuie donc l'amendement à l'article VI.3.

213. La délégation du Brésil a à nouveau indiqué son attitude favorable à l'égard de l'amendement de l'article VI.3, comme cela a été dit au cours de la quinzième session de la Commission.

214. La délégation de Cuba n'a vu aucune contradiction entre l'article VI.3 actuel et l'autorité de la Commission. La délégation a fait observer que sur les 200 normes mises au point par la Commission, seules dix étaient des normes régionales. La délégation cubaine est d'avis que la mise au point de normes régionales devrait relever, avec l'approbation de la Commission, des Comités régionaux de coordination. La délégation de Cuba n'a donc pas donné son appui à l'amendement de l'article VI.3.

215. La délégation du Mexique a déclaré que la question avait fait l'objet d'un examen détaillé par le Comité du Codex mexicain, mais que la Commission n'avait pas pu en évaluer toutes les conséquences. La délégation du Mexique a estimé qu'une région devait avoir la possibilité d'élaborer des normes régionales. Cependant, il ne devrait pas y avoir de chevauchement entre les différentes régions pour ce qui est des travaux de normalisation. Le Comité a indiqué que le mécanisme de travail actuel fournissait des sauvegardes suffisantes à l'heure actuelle pour éviter de se trouver dans une telle situation. La délégation du Mexique s'est opposée à l'amendement proposé.

216. Le Comité a reconnu qu'il s'agissait d'une question complexe et a décidé de ne pas prendre de décision à l'heure actuelle mais d'en poursuivre l'étude et de l'examiner plus tard, à la cinquième session, si cela est nécessaire.

Point 15 de l'ordre du jour

TRAVAUX FUTURS

217. Le Comité est convenu, compte tenu des divers points et questions dont il a été saisi par la Commission et d'autres comités, d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquième session du Comité ce qui suit:

- (i) Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS/OPS concernant les travaux de la Commission;
- (ii) Rapport sur les deuxième et troisième séminaires;
- (iii) Rapport concernant les progrès des travaux entrepris par le Coordonnateur;
- (iv) Examen des normes régionales pour le sucre brut et les ailerons de requins;
- (v) Examen d'un code d'usages pour l'aquaculture;
- (vi) Examen des acceptations;
- (vii) Activités liées aux pesticides et à leurs résidus dans les denrées alimentaires;
- (viii) Examen de l'orientation future de la Commission;
- (ix) Progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire - rapports des pays;
- (x) Echange d'informations concernant la surveillance des maladies transmises par les aliments;
- (xi) Examen des problèmes du contrôle des aliments en liaison avec l'urbanisation.

Point 16 de l'ordre du jour

AUTRES QUESTIONS

Utilisation de la langue espagnole

218. Le Comité a été saisi d'un document sur ce sujet préparé par l'Argentine.

219. En présentant ce document, la délégation a souligné l'historique de l'utilisation de la langue espagnole dans les organes subsidiaires de la Commission. Elle a souligné les travaux des pays de la région et de l'Espagne qui mérite d'être mentionnée pour avoir si bien défendu l'utilisation de cette langue au sein du Codex et d'autres instances internationales.

220. Le Comité a indiqué que depuis sa dernière session, le Secrétariat s'était adressé par écrit aux Comités où l'interprétation en espagnol n'était pas encore assurée. Le gouvernement des Pays-Bas a réagi positivement et a indiqué que l'interprétation en espagnol serait assurée à l'avenir dans les réunions du Comité du Codex sur les additifs alimentaires. Le Comité a également pris note du fait que d'autres gouvernements considéraient l'opportunité de mettre à la disposition des participants des services semblables.

221. Le Comité a pris note de la décision du gouvernement des Pays-Bas avec grande satisfaction et après discussion il a été décidé que les coordonnateurs transmettraient la proposition suivante formulée par la délégation de l'Argentine.

"Instaurer au cours de la seizième session de la Commission mixte FAO/OMS en 1985 la nécessité de prier instamment l'organisme intéressé, de demander aux gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark et de la Hongrie d'assurer respectivement pour les réunions du Comité qu'ils accueilleront en 1986 l'interprétation simultanée en langue espagnole des délibérations, de même que les traductions en espagnol des documents de travail.

A cet effet, ces pays communiqueront, d'ici la fin d'octobre 1985 au plus tard, la décision adoptée en définitive par leurs gouvernements. Pour leur part, les pays en développement de langue espagnole s'engageront trente jours avant la réunion à communiquer leur décision de participer aux délibérations. Si à cette date le pays hôte n'a pas reçu au moins deux communications positives, il sera déchargé de son engagement d'assurer l'interprétation en langue espagnole.

Pour faciliter ce qui précède, les pays en développement devraient connaître au moins soixante jours à l'avance l'ordre du jour de chaque réunion, pour pouvoir évaluer, étant donné les frais que cela entraînerait, l'opportunité d'envoyer du personnel technique à la réunion. La Commission doit demander au Secrétariat d'assurer la traduction en langue espagnole, lorsque cela est demandé, de même que l'impression et la distribution aux pays de langue espagnole de tous les règlements qui seront examinés par les Comités qui n'ont pas de documents de travail rédigés en espagnol.

Il faut décider que dans tous les prochains Comités du Codex sans exception l'interprétation en espagnol soit assurée au cours des délibérations des nouvelles réunions ou des réunions suspendues sine die et reprises, de même que les traductions en langue espagnole des documents."

Programme national de protection des denrées alimentaires en Argentine

222. La délégation de l'Argentine a donné des informations au Comité au sujet du programme national argentin de protection des denrées alimentaires qui a été élaboré par le Ministère de la santé et des mesures sociales en collaboration avec l'OMS/OPS. (Voir par. 84 (iii) du présent rapport)

223. La délégation de l'Argentine a brièvement fait ressortir les points saillants du programme. Le Comité a constaté que l'Argentine appuyait fermement le principe selon lequel la sécurité des denrées alimentaires était un élément fondamental des soins de santé primaires et a donné à entendre qu'il constituait un instrument fondamental pour atteindre l'objectif "la santé pour tous". Afin de contrôler la détérioration croissante des systèmes de surveillance et les aspects économiques qui y sont associés, le plan national de protection des denrées alimentaires a été rédigé avec l'assistance technique et opérationnelle de l'OPS.

224. La délégation de l'Argentine a exprimé l'avis que la présentation de ce document au CCLAC aiderait les pays de la région qui se livrent à un exercice semblable.

225. En conclusion, la délégation de l'Argentine a indiqué qu'une évaluation de la situation actuelle en Argentine avait conduit à l'établissement des objectifs et des stratégies mentionnées ci-dessus en vue de la réalisation des objectifs fixés. La délégation de l'Argentine a également fait savoir qu'elle tenait à la disposition de tous les membres intéressés de la région les documents relatifs au Programme.

226. Le Comité et le Secrétariat de l'OMS ont exprimé leurs remerciements pour l'excellente présentation et la qualité hors pair du document.

Point 17 de l'ordre du jour

DESIGNATION DU COORDONNATEUR ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

227. Le Comité a indiqué que le Coordonnateur, Ministre/Président du Comité de normalisation de la République de Cuba, M. Ramón Darías Rodés, s'était présenté pour un deuxième mandat, qui commencerait à la fin de la seizième session de la Commission pour se terminer à la fin de la dix-septième session. Le Comité a décidé à l'unanimité de proposer à la Commission d'élire le Coordonnateur actuel pour un deuxième mandat. La délégation du Venezuela a souligné la valeur des travaux du Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui a rendu visite aux pays de la région et aux organisations internationales

pour examiner les travaux de la Commission du Codex Alimentarius, du Comité de coordination de même que les problèmes qui se posent dans la région.

228. Le Président a indiqué son souhait de poursuivre son rôle de Coordonnateur et a remercié les délégations présentes pour leur appui. Il a indiqué que la cinquième session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes se tiendrait à la Havane à une date à convenir, éventuellement au cours du premier trimestre de 1987. Il a exprimé l'espoir que le troisième séminaire proposé se tiendrait également en liaison avec la cinquième session du Comité.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRMAN
PRESIDENT
PRESIDENTE

Eng. Ramón Darias RODES
Ministro-Presidente del Comité Estatal de
Normalización y Coordinador Regional del
Codex para América Latina y el Caribe
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana, Cuba

ARGENTINA
ARGENTINE

Dra. Norah M. DE CARRANZA
Dirección Area Alimentos
Instituto Nacional de
Farmacología y Bromatología
Ministerio de Salud
Buenos Aires

Lic. Norberto T. AGUERRE
Ministro Consejero Comercial de
la Embajada Argentina
36 No. 511
Miramar
La Habana
Cuba

Dr. Angel Mario SANCHEZ
Secretaría de Comercio Exterior
Oficina Codex Alimentarius
Ave. Julio A. Roca No. 651
5to. Piso
Oficina 513
Buenos Aires

BRAZIL
BRESIL
BRASIL

Dr. Adriano Braga DE MELO
Coordinador del Comité Brasileño
del Codex Alimentarius
INMETRO/MIC
Pça Mauá 7 1204
Rio de Janeiro

Dr. Enio Márques PEREIRA
Secretario da Secretaria de Inspección
y Productos Animal (SIPA)
del Ministerio de Agricultura de Brasil
Esplanada Ministerios, Ed.
Anexo 4
Brasilia

BRAZIL (Cont'd)
BRESIL
BRASIL

Secretario Paulo Mendes de CARVALHO
Funcionario del Ministerio de Relaciones
Exteriores de Brasil
Palacio Itamaraty
Esplanada dos Ministérios
70.000 Brasilia DF.

COLOMBIA
COLOMBIE

Dr. Fabio Beltrán PERDOMO
Facultad Nacional de Salud Pública
Universidad de Antioquia
Medellín

COSTA RICA

Dra. María Eugenia CHACON
Subdirectora de la Oficina Nacional de
Normas y Unidades de Medida
Ministerio de Economía
Apdo. Postal 10216-1000
San José

CUBA

Lic. Allan Enríquez HERNANDEZ
Viceministro del Comité Estatal
de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana

Dr. Arnaldo Castro DOMINGUEZ
Funcionario
Ministerio de Salud Pública
23 y N Vedado
La Habana

CUBA (Cont'd)

Lic Rodrigo MALMIERCA
Funcionario
Comité Estatal de Colaboración Económica
Calle 1ra. y A
Miramar
La Habana

Ing. Dulce M. MARTINEZ
Directora, Dirección de Alimentos
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana

Lic. Ana I. SARMIENTO
Funcionario
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana

ECUADOR
EQUATEUR

Dr. Francisco Correa SOTOS
Consejero
Embajada de Ecuador en Cuba
5ta. - A No. 4407
entre 11 y 16
Miramar
La Habana

GUYANA

Sr. Robert MCKENZIE
Consejero de la Embajada de Guyana en Cuba
Calle 18 No. 506
entre 5ta. y 7ma.
Miramar
La Habana

MEXICO
MEXIQUE

Sr. Eduardo R. MENDEZ *
Dirección General de Normas
Secretaría de Comercio
Mexico

Ing. Ricardo González AGUILAR
Director de Normalización
Dirección General de Normas
Secretaría de Comercio y Fomento Industrial
Puente de Tecamachalco No. 6
México D.F.

MEXICO (Cont'd)
MEXIQUE

Dra. Judith Gómez-Farías LEAL
Subdirectora de Regulación Sanitaria
de Bienes y Servicios
Secretaría de Salud
México

Sr. Rubén Amaya RUBIO
Secretaría de Agricultura y Recursos
Hidráulicos
Dirección General de Sanidad Vegetal
México

NICARAGUA

Dra. Claudia Lucía BARRIOS
Ministro Consejero
Embajada de Nicaragua
7ma. Avenida No. 1402
Esq. 14
Miramar
La Habana

PANAMA

Sr. Jorge Enrique Ruiz ALMACELLA
Agregado Embajada de Panamá
Calle 26, No. 109
Entre 1ra. y 3ra.
Miramar
La Habana

PERU
PEROU

Dr. José E. Palomino HUAMAN
Director de Zoonosis y Protección de Alimentos
Ministerio de Salud
Meayalí 145
La Perla
Caselao
Lima

URUGUAY

Dra. Délvey Anchieri RIMOLDI
División Salud Ambiental
Ministerio de Salud Pública
Durazno 1242 Planta Alta
Montevideo

VENEZUELA

Dr. Hector V. Benavente ARVELAEZ
Adjunto, División de Higiene de los Alimentos
Ministerio de Sanidad y Asistencia Social
Caracas

* Vice-Chairman of the Codex Alimentarius
Commission

OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAISES OBSERVADORES

CANADA

Mr. Barry L. SMITH
Chief
Food Regulatory Affairs
Health Protection Branch
Ontario

SPAIN
ESPAGNE
ESPANA

Dr. Juan M. Ponz MARIN
Director General de Inspección del Consumo
Ministerio de Sanidad y Consumo
Paseo del Prado 18-20
Madrid 28014

Dr. Fernando TOVAR H.
Secretario General Comisión Inter-
ministerial de Ordenación Alimentaria
Ministerio de Sanidad y Consumo
Paseo del Prado 18-20
Madrid 28014

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

GROUP OF LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN
SUGAR EXPORTING COUNTRIES (GLACSEC)
GROUPE DES PAYS EXPORTATEURS DE SUCRE
D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES
(GLACSEC)

GRUPO DE LOS PAISES LATINOAMERICANOS Y DEL
CARIBE EXPORTADORES DE AZUCAR (GEPLACEA)

Altagracia Rivera DE CASTILLO
Secretario de Tecnología

Ing. Isidro DIAZ
Representante de GEPLACEA
23 entre N y O
Vedado
La Habana

INTERNATIONAL STANDARDIZATION
ORGANIZATION (ISO)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE
NORMALISATION (ISO)
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE
NORMALIZACION (ISO)

Sra. Lourdes Flis-FUNCASTA
Funcionaria
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF CONSUMERS
UNION (IOCU)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE UNION DE
CONSOMMATEURS (IOCU)
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE UNION DE
CONSUMIDORES (IOCU)

Sr. A.E. LOMELI
Representante Regional de IOCU
Amores 109 bis A
México 03100

Sra. Shirley Tapuach DE LOMELI
Funcionaria, IOCU
Amores 109 Bis A
México 03100

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL
METROLOGY (OIML)
ORGANISATION INTERNATIONALE DE METROLOGIE
LEGAL (OIML)
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE METROLOGIA
LEGAL (OIML)

Lic. Anibal Pérez-CRUZ
Representante
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana

PANAMERICAN HEALTH ORGANIZATION (PAHO)
ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE (PAHO)
ORGANIZACION PANAMERICANA DE LA SALUD (OPS)

Dr. Mario FERNANDES
Jefe del Programa de Salud Pública
Veterinaria
6323 Kellog Dr.
McLean, VA. 22101
USA

Dr. Roberto BOBENRIETH
Jefe
Oficina Publicaciones OPS/OMS
8813 Cold Spring RD
Potomac, MD 20854
USA

PANAMERICAN STANDARDS COMMISSION (COPANT)
COMMISSION PANAMERICAINE DE NORMALISATION
(COPANT)
COMISION PANAMERICANA DE NORMALIZACION
(COPANT)

Ing. Ricardo González AGUILAR
Director de Normalización
Dirección General de Normas
Secretaría de Comercio y Fomento Industrial
Puente de Tecamachalco No. 6
México D.F.

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT (PNUD)
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL
DESARROLLO (PNUD)

Sr. Roland REIFENRATH
Representante Residente en Cuba (PNUD/PMA)
Calle 18
Entre 1ra. y 3ra.
Miramar
La Habana

Sr. Marco Borsotti
Oficial Principal del Programa (PNUD)
Calle 18
Entre 1ra. y 3ra.
Miramar
La Habana

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)
PROGRAMME MONDIALE DE ALIMENTATION (PMA)
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS (PMA)

Sr. Roland REIFENRATH
Representante Residente en Cuba (PNUD/PMA)
Calle 18
Entre 1ra. y 3ra.
Miramar
La Habana

Sr. Martin DICKLER
Representante Adjunto del PMA
Calle 18
Entre 1ra. y 3ra.
Miramar
La Habana

NATIONAL COMMITTEE FOR STANDARDIZATION
COMITE NATIONAL DE NORMALISATION
COMITE ESTATAL DE NORMALIZACION

Lic Javier Acosta ALEMANY
Director Relaciones Internacionales
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana
Cuba

Ing. Alberto Marrero TERRERO
Funcionario
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana
Cuba

Lic. Luis Roberto Díaz GARCIA
Funcionario
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, entre Gloria y Apodaca
La Habana
Cuba

FAO REGIONAL OFFICE FOR LATIN AMERICA AND
THE CARIBBEAN
BUREAU REGIONAL DE LA FAO POUR AMERIQUE
LATINE ET LES CARAIBES
OFICINA REGIONAL DE LA FAO PARA AMERICA
LATINA Y EL CARIBE

Sr. Cecilio MORON
Oficial Regional de Política Alimentaria y
Nutrición de FAO
Casilla 10095
Santiago
Chile

FAO PERSONNEL
PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO

Mr. R.J. DAWSON
Officer-in-Charge
Food Quality and Consumer Protection Group
Food Policy and Nutrition Division
FAO
Rome

CONSULTANT
CONSULTANTE

Mr. John R. LUPIEN
Director, International Affairs
U.S. Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane (15-42)
Rockville, Md.
USA

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS
SECRETARIAT DEL PROGRAMA CONJUNTO FAO/OMS

Mr. J.M. HUTCHINSON
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Rome
Italy

Mrs. B.M. DIX
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Rome
Italy

Dr. F.K. KAFERSTEIN
Responsible Officer
Food Safety Programme
WHO
Geneva
Switzerland

Ms. L.L. CONSTABLE
Secretary
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Rome
Italy

ALINORM 85/36A
ANNEXE II

DISCOURS D'OUVERTURE (22.4.85)
du Ministre Ramón Darías Rodés
Président du Comité cubain de normalisation
et Coordonnateur régional de la Commission du Codex Alimentarius
pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Monsieur José Ramón Yarza, Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Monsieur l'ambassadeur Luis Ernesto Giraldo, Représentant permanent de l'OPS à Cuba,

Monsieur Eduardo Méndez, vice-président de la Commission du Codex Alimentarius,

Monsieur James Hutchinson, co-secrétaire FAO de la Commission du Codex Alimentarius,

Monsieur Friederich Kaferstein, co-secrétaire OMS de la Commission du Codex Alimentarius,

Monsieur Ricardo Cabrisas Ruiz, Ministre du commerce extérieur de Cuba,

Monsieur José Viera Linares, Ministre p.i. des affaires étrangères de la République de Cuba,

Messieurs Les ambassadeurs et chefs de mission accrédités à Cuba,

Messieurs Les représentants des Etats Membres, personnalités et hôtes qui nous faites l'honneur de votre présence.

Au nom du gouvernement de la République de Cuba et en ma qualité de Coordonnateur régional de la Commission du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes, j'ai le privilège de vous souhaiter la bienvenue et de dire à ceux d'entre vous qui sont déjà venus à Cuba, de même qu'à ceux qui viennent pour la première fois, notre satisfaction et notre reconnaissance pour avoir pu tenir la quatrième réunion du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Nous déploierons tous nos efforts pour que les discussions et les analyses faites au cours de ces réunions contribuent de plus en plus à renforcer les liens de coopération entre nos pays, à promouvoir les activités du Codex Alimentarius et à développer en conséquence la normalisation des aliments dans la région.

Depuis la clôture de la quinzième session de la Commission du Codex Alimentarius en juillet 1983, Cuba ayant été élu à la présidence du Comité régional de coordination, nous avons été chargés d'organiser la troisième réunion du Comité, au cours de laquelle nous sommes arrivés à de bons résultats, compte tenu principalement de la qualité des discussions, du niveau élevé de participation et de la profondeur de l'examen des sujets relevant du Programme.

Tout au long de ces mois, nous avons travaillé pour appliquer les accords et les recommandations de la troisième réunion et du premier séminaire qui l'a précédée et cette nouvelle réunion a donc été organisée pour que nous puissions analyser certains aspects qui exigeront encore l'attention de la Commission au cours de sa seizième session qui doit se tenir en juillet prochain.

De même, pour que cette réunion puisse répondre avec plus de précision aux objectifs, aux besoins et aux problèmes concrets de notre pays, deux délégations cubaines se sont rendues dans divers pays. Ces visites, en plus de celles de 1983, ont été effectuées dans quinze pays au total au cours d'une période de 23 mois.

Ces contacts ont donc permis d'enrichir les travaux du Comité de coordination et ont facilité la compréhension de nos principes en ce qui concerne la normalisation des aliments.

Des contacts ont également été établis avec des organisations régionales et sub-régionales, leurs sièges étant situés dans les pays visités:

La Commission panaméricaine des normes (COPANT), Le Marché commun des Caraïbes (CARICOM), Le Groupe andin, La Convention Hipolito Unanue, et l'Institut nutritionnel d'Amérique centrale et du Panama (INCAP), institutions avec lesquelles nous avons eu des échanges fructueux en ce qui concerne nos activités et, en particulier, l'harmonisation régionale des normes.

Une des recommandations faites par les pays participants au cours de la dernière réunion était l'opportunité, pour le Comité de coordination, de tenir systématiquement des réunions, des ateliers et des séminaires techniques avant les réunions du Comité. En conséquence, le personnel de direction de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), conscient du vif intérêt de nos pays et ayant analysé les rapports existant entre les activités du Codex Alimentarius et les objectifs de l'OPS, a accepté d'organiser pour une deuxième fois un Séminaire sur la normalisation des aliments et sur la santé pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont les travaux ont pris fin hier soir.

Nous estimons nécessaire d'exprimer notre profonde gratitude à cette prestigieuse organisation américaine qui a prouvé une fois encore toute sa confiance en ce qui concerne les problèmes de protection alimentaire et de santé, de même que son efficacité technique et d'organisation, et a fait un effort financier considérable pour que ce deuxième séminaire soit un succès, et pour assurer d'avance celui de la quatrième réunion qui s'ouvre aujourd'hui.

Au cours de la période qui vient de s'écouler, nous avons participé à la trente et unième session du Comité exécutif de la Commission du Codex, qui s'est tenue au Siège de l'Organisation mondiale de la santé, réunion au cours de laquelle nous avons donné quelques brèves informations sur les résultats de la troisième réunion du Comité de coordination, de même que sur ceux du Séminaire.

En plus, et à la demande du Président de la Commission, nous avons présenté un document contenant quelques idées préliminaires sur les mécanismes pouvant améliorer les travaux de la Commission en vue de parvenir à une participation plus efficace, plus dynamique et plus active des pays en développement compte tenu de la réorientation des travaux déjà effectués par la Commission. Dans le cadre du programme de cette réunion, nous pouvons examiner un document semblable qui est sans doute mieux documenté grâce aux contributions des diverses délégations participant à cette réunion.

Au cours de sa trente et unième session, le Comité exécutif a exprimé publiquement sa reconnaissance à l'Organisation mondiale de la santé qui a coopéré aux réunions techniques précédant les réunions du Comité de coordination. Nous avons aussi analysé la nouvelle dénomination de notre Comité et comme nous l'avons proposé l'année dernière, le Comité exécutif est convenu de présenter à la Commission, à la seizième session, le nom de "Comité régional de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes".

Au cours de notre visite au Siège de l'Organisation mondiale de la santé, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec M. Hamon, Directeur général adjoint de l'OMS, et de lui signaler les points de vue de nos pays quant à l'approche commune des activités effectuées par la Commission du Codex Alimentarius, de même que de l'objectif "la santé pour tous d'ici l'an 2000" qui constitue une orientation pour l'OMS. A cet égard, nous devons faire observer que nous avons retrouvé la même volonté que celle déjà exprimée à diverses occasions par l'Organisation mondiale de la santé, à savoir: travailler activement pour contribuer au renforcement des tâches du Codex.

Nous avons établi également des contacts avec les cadres du Centre international du commerce (CIC/CNUCED/GATT) et, notamment avec son Directeur général, M. Goram Engblom, auquel nous avons indiqué que les pays qui s'étaient réunis à la Havane l'année dernière souhaitaient obtenir une aide technique et financière de cette institution pour promouvoir un projet régional d'harmonisation des normes alimentaires régionales et sub-régionales avec les normes Codex, étant certains que cela permettrait d'obtenir des résultats concrets en ce qui concerne le commerce des denrées alimentaires dans la région.

Nous avons constaté que le Centre international du commerce avait bien accueilli cette suggestion, et nous avons reçu récemment à Cuba la visite de M. Engblom, avec lequel nous avons eu l'occasion d'échanger des avis concernant ces problèmes.

Au cours de la présente réunion, nous pourrions examiner plus en détail ce sujet.

A ce stade, nous avons établi des contacts de travail très étroits avec les fonctionnaires du Secrétariat du Codex qui ont réitéré une fois encore leur appui aux travaux de ce Comité de coordination, nous assurant qu'ils prendraient des mesures concrètes pour tenir compte des demandes et suggestions de nos pays.

Cela a été confirmé principalement au cours de l'organisation de cette quatrième réunion, de l'élaboration des documents de travail préparés conjointement dans certains cas, et des dispositions prises pour améliorer l'activité du Comité de coordination.

Chers hôtes et délégués,

Comme nous l'avons dit dans le discours d'ouverture de la troisième réunion du Comité de coordination, nous devons faire progresser les activités diverses et importantes concernant les problèmes économiques et commerciaux de la région. Les différents sujets qui ont donné matière à réflexion au cours de ces jours doivent tenir compte de la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes qui - comme cela a été reconnu par les personnalités et organisations de la région - affrontent actuellement une crise économique profonde depuis la grande récession des années trente.

Une dette extérieure de plus en plus lourde, une détérioration croissante des termes de l'échange, des taux d'intérêt élevés, une politique monétaire et financière confuse, un niveau inquiétant d'inflation, un protectionnisme marqué, le chômage, et certains autres facteurs reflètent une crise profonde et une situation économique et sociale extrêmement complexe.

Nos pays doivent et peuvent s'unir de plus en plus pour lutter ensemble en vue du renforcement de la région et de l'instauration du Nouvel ordre économique mondial déjà accepté solennellement d'un commun accord il y a dix ans par l'Organisation des Nations Unies.

A ce propos, de nombreux appels ont été lancés pour renforcer l'intégration économique et l'unité de la région en vue de pouvoir faire face aux problèmes communs, et nous réalisons que nos travaux peuvent contribuer de façon modeste à la lutte menée sur la base de ces propositions.

Sans mettre de côté l'examen de ces divers aspects, nous prenons note avec satisfaction du fait que certains des objectifs principaux que le Comité avait prévus au cours de sa troisième session ont déjà commencé à se matérialiser, et cela prouve la volonté des pays membres de faire face à leurs engagements pour faire avancer ces travaux.

La création et le renforcement des comités nationaux dans différents pays de la région, de même que l'enregistrement de nouveaux membres à la Commission, constituent une partie des succès réalisés au cours de cette période, qui prouvent qu'il est possible de progresser même dans des conditions difficiles et complexes, lorsque les liens sont renforcés et la coopération souhaitée.

Nous sommes persuadés que cette nouvelle réunion du Comité, ses débats et ses résolutions serviront à accroître sa participation aux activités du Codex Alimentarius, de même qu'aux activités de normalisation des aliments en général.

Nous vous remercions sincèrement d'avoir participé à cette réunion et nous sommes convaincus qu'avec l'appui, l'enthousiasme et l'assistance de tous les participants, cette réunion sera couronnée de succès.

Merci.

La Havane, Cuba

17.4.85